

**PROCÈS EN APPEL
DE L'AFFAIRE SOVAC
15 ans de prison
ferme requis
contre Ouyahia**

P3

WILAYA D'ALGER

**Les rassemblements
publics sont soumis
à un protocole
sanitaire spécial**

P3

COMMERCE EXTÉRIEUR

**Le retour
au système
des licences exclu**

P5

EVASION FISCALE

**Recouvrement de plus
de 100 mds DA de droits
et amendes en 2019**

P5

MOULOU D HAMROUCHE

**“Agir contre la conscience
nationale, c’est nourrir
le statu quo”**

P3



LOI RELATIF À LA
LUTTE CONTRE

LES BANDES DE QUARTIERS

**Une peine de deux
ans à la perpétuité**

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté jeudi le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers. Le vote s'est déroulé sans débat lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine et ce après la présentation du projet de loi par la ministre chargée des Affaires avec le Parlement, Basma Azouar. Le texte de loi propose "une peine allant de 2 jusqu'à 20 ans de prison ou à la perpétuité en cas de décès (de victimes) contre ces bandes de quartiers".

P2

SITUATION DE
L'ENVIRONNEMENT MARIN

**Benharrats tire la
sonnette d'alarme**

La ministre de l'Environnement, Nasira Benharrats, a déclaré, lors du lancement jeudi d'un projet pilote de tri des déchets marins dans le port de Cherchell (wilaya de Tipaza), que "la situation environnementale marine nécessite de tirer la sonnette d'alarme". La ministre, qui a présidé à Tipasa la célébration de la Journée mondiale de la mer et la Journée de la Côte Méditerranéenne (respectivement les 24 et 25 septembre de chaque année), a affirmé que son département mène en collaboration avec d'autres secteurs concernés, des actions, notamment celles ayant trait à la sensibilisation et l'information, et ce à travers l'implication des professionnels de la pêche et l'Entreprise de gestion des ports. Elle a, également, insisté sur la nécessaire implication de la communauté internationale dans la lutte contre la pollution des mers et des océans, "qui atteint des niveaux alarmants, notamment en Méditerranée".

P4

Régions

GHARDAÏA
**Lancement prochain
d'une étude pour
la réutilisation
des eaux épurées**

P8

HABITAT
**Le projet de texte
réglementaire relatif
au LLP examiné**

P2

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

175 nouveaux cas, 110 guérisons et 4 décès

P24

LOI MODIFIANT LE CODE PÉNAL

**Protéger les professionnels
de la santé et la dignité des patients**

P2

TÉLÉCOMMUNICATIONS

**La "World Conference Huawei Connect"
pour la première fois en Algérie**

P24

Sport

FOOT / QUALIF. CAN U17

**Le sélectionneur
Lacet dévoile une
liste de 25 joueurs**

P13



Brèves

HABITAT

Le projet de texte réglementaire relatif au LLP examiné

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Kamel Nasri, a annoncé jeudi à Alger que son département ministériel s'attelle à l'examen du projet d'un texte réglementaire relatif au Logement locatif public (LLP). Lors d'une séance plénière du Conseil de la nation, consacrée aux questions orales, M. Nasri a souligné que le projet de texte réglementaire relatif à cette nouvelle formule de logement "est en cours d'examen" après avoir fait l'objet d'une large concertation auprès des promoteurs immobiliers, lancée en août dernier par le Fonds de garantie et de caution mutuelle de la promotion immobilière via son site électronique. La formule repose sur le principe d'octroi d'assiettes foncières aux promoteurs immobiliers pour la construction de projets de logements destinés à la location, en contrepartie de la consécration d'une partie de ces projets à la vente libre. A une question sur la possibilité de revoir le seuil d'accès au logement social fixé à 24 000 DA, M. Nasri a affirmé que cette question n'est pas à l'ordre du jour actuellement et ne sera envisagée qu'après la maîtrise de cette formule. Plus de 4300 milliards de dinars ont été consacrés à cette formule depuis l'année 2000 qui avait vu le relogement de 1,76 million de citoyens, a rappelé le ministre. Les projets inscrits à cette nouvelle formule de logements représentent à ce jour un total de 130 000 unités, a-t-il soutenu. A une question sur les logements Location-Vente dans la wilaya d'Adrar, le ministre a indiqué que la gestion commerciale du programme dans cette wilaya du sud est confiée à l'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) de la wilaya, écartant la possibilité de créer une annexe de l'AADL dans cette wilaya.

R.N

ASSEMBLÉE NATIONALE POPULAIRE (APN)

Adoption de l'Ordonnance modifiant la loi de la santé

Les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté, jeudi, le projet de loi portant approbation de l'Ordonnance modifiant et complétant la loi relative à la santé. A l'occasion, M. Benbahmed a précisé que le ministère de l'Industrie pharmaceutique, dirigé en secteur stratégique, œuvrait pour une politique pharmaceutique et industrielle cohérente sur les plans organisationnel et économique, en prenant en charge la couverture de tout le processus de fabrication de médicaments en Algérie. Il a ajouté en outre que le ministère "prendra en charge la régulation de l'activité d'importation au profit de la production nationale et l'orientation vers l'exportation, ce qui permettra au ministère d'élaborer et d'intervenir dans la politique d'enregistrement et d'approbation de produits pharmaceutiques et d'équipements médicaux, de fixer les prix, les marges bénéficiaires et le remboursement et de soutenir le produit local". Afin de réaliser les objectifs escomptés, le ministre a fait part de l'amendement de certaines dispositions de la loi 18-11 du 2 juillet 2018 relative à la Santé, plus particulièrement le volet lié à l'inspection des entreprises pharmaceutiques et la définition de la liste des produits pharmaceutiques et des équipements nécessaires. Cet amendement vise également "le placement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques sous tutelle du ministère de l'Industrie pharmaceutique, l'autorisation temporaire de l'utilisation des médicaments ainsi que les dispositions concernant les études cliniques à effectuer avec des industriels locaux ou des partenaires étrangers".

R.N

LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LES BANDES DE QUARTIERS

Une peine de deux ans à la perpétuité

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté jeudi le projet de loi relatif à la prévention et à la lutte contre les bandes de quartiers.



Le vote s'est déroulé sans débat lors d'une plénière présidée par le président de l'APN, Slimane Chenine, et ce après la présentation du projet de loi par la ministre chargée des Affaires avec le Parlement, Basma Azouar. Le texte de loi propose "une peine allant de 2 à 20 ans de prison ou à la perpétuité en cas de décès (de victimes) contre ces bandes de quartiers". Selon le projet de loi, est considéré comme une "bande de quartiers", "tout groupe, sous quelque dénomination que ce soit, composé de deux personnes ou plus, appartenant à un ou à plusieurs quartiers d'habitation, qui commet un acte ou plus dans le but de créer un climat d'insécurité, à l'intérieur des quartiers ou dans tout autre espace, ou dans le but de leur assurer le contrôle, en usant de violences morales ou physiques, exercées à l'égard des tiers, en mettant en danger leur vie, leurs libertés ou leur sécurité ou en portant atteinte à leurs biens, avec port ou utilisation d'armes

blanches". Le cinquième chapitre comportant les dispositions pénales stipule qu'il "est possible d'une peine d'emprisonnement de trois (3) ans à dix (10) ans et d'une amende de 300 000 DA à 1 000 000 DA, quiconque crée ou organise une bande de quartier, s'enrôle ou participe sous quelque forme que ce soit dans une bande de quartier, tout en connaissant son objectif, recrute une ou plusieurs personnes pour le compte d'une bande de quartier". "Est puni d'un emprisonnement de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 1 000 000 DA à 2 000 000 DA, quiconque dirige une bande de quartier ou y exerce un commandement quelconque". "La peine est la réclusion criminelle à perpétuité si la rixe, la rébellion ou la réunion a entraîné la mort d'une personne autre que les membres de la bande". "Si au cours de la rixe, rébellion ou réunion prévue dans le présent article, il est porté des coups et fait des blessures, la peine

est l'emprisonnement de deux (2) ans à sept (7) ans et l'amende de 200 000 DA à 700 000 DA. Le minimum de la peine prévue au premier alinéa du présent article, est porté au double si la rixe, la rébellion ou la réunion se produit de nuit". "Il est puni aussi d'un emprisonnement de deux (2) ans à cinq (5) ans et d'une amende de 200 000 DA à 500 000 DA, quiconque encourage ou finance, sciemment, par tout moyen une bande de quartiers ou en diffuse les idées, directement ou indirectement, fournit à un ou plusieurs membres d'une bande de quartiers un lieu de réunion ou hébergement, cache, sciemment, un membre d'une bande de quartier en sachant qu'il a commis un des crimes prévus dans l'ordonnance ou qu'il est recherché par les autorités judiciaires, ou qui entrave, sciemment, l'arrestation d'un membre d'une bande de quartiers ou l'aide à se cacher ou à prendre la fuite".

R.N

LOI MODIFIANT LE CODE PÉNAL

Protéger les professionnels de la santé et la dignité des patients

Les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont adopté jeudi le projet de loi modifiant le code pénal portant protection pénale du personnel de la santé. Le texte de loi vise notamment à mettre en place un dispositif pénal approprié destiné à protéger les professionnels de la santé face à la recrudescence des actes d'agression subis dans le cadre de leurs fonctions et à "réprimer les actes

d'atteintes à la dignité des patients et au respect dû aux personnes décédées par le biais de la publication d'images et de vidéos" ainsi qu'à "réprimer l'intrusion aux lieux non ouverts aux publics au sein des établissements hospitaliers et la répression aggravée des actes de destruction des biens et des équipements médicaux". Le même texte stipule que "la majorité des actes criminalisés doi-

vent être considérés comme délit afin de permettre à la justice une dissuasion immédiate et adéquate des leurs auteurs tout en prononçant de sévères peines allant, parfois, à 20 ans de prison tandis que des peines pénales allant à la perpétuité et à l'exécution seront prononcées contre les actes dangereux". L'ordonnance prévoit aussi une condamnation d'une à 3 années pour toute agression verbale, de 3 à 10 ans

pour toute agression physique selon la gravité de l'acte et jusqu'à la perpétuité en cas de décès de la personne agressée. Pour ce qui est des pertes matérielles, en plus de la condamnation à une peine de 2 à 10 ans, une pénalisation financière sera appliquée de l'ordre de 3 millions de dinars, à laquelle s'ajoute la demande de réparation présentée par l'établissement agressé.

R.N

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Promulgation prochaine d'une loi contre l'enlèvement

Le secteur de la justice s'attèle, actuellement, à l'élaboration d'un texte de loi contre l'enlèvement devant être promulgué prochainement, a annoncé, jeudi à Oran, le ministre de la Justice, Garde des sceaux, Belkacem Zeghamati. Lors d'une visite de travail et d'inspection dans la wilaya d'Oran, le ministre a indiqué que de nombreux ateliers sont ouverts actuellement dans le secteur de la justice et à leur tête la loi criminalisant l'enlèvement. M. Zeghamati a également fait savoir que de nombreux textes de lois sont actuellement en phase de révision, dont la loi 01-06 concernant la lutte contre la corruption. Le ministre a annoncé, d'autre part, qu'une loi de procédure pénale est en cours d'élaboration dont la mouture sera soumise aux magistrats pour l'enrichir par des propositions, soulignant

que "cette loi est importante et son enrichissement doit se faire par des propositions constructives de la part des magistrats du domaine". Il a également annoncé le projet de revoir le tribunal criminel, faisant part d'une approche différente à ce qui existe actuellement, avant d'ajouter que le texte sera soumis aux magistrats et ensuite aux avocats et aux professeurs universitaires pour un débat national sur le sujet, car "cette question sera entièrement revue". Le ministre a indiqué à ce propos que ce tribunal est devenu très coûteux à l'Etat au vu de l'effort et du temps consommés par les magistrats et les avocats, voire également les citoyens, soulignant qu'une grande problématique existe également au niveau du tribunal criminel d'appel, sachant que la majorité des jugements de première instance font l'objet d'appels et sont

pour la plupart confirmés, ce qui consomme beaucoup de temps et d'efforts. Répondant à la question d'un magistrat qui a fait état d'un grand nombre de justiciables absents lors des procès car n'ayant pas reçu de convocations, le ministre a indiqué que "le taux des jugements et des décisions par défaut est de l'ordre de 32% au niveau national, ce qui représente une problématique devant être réglée bientôt par la numérisation". Il a également déclaré que, dans les deux ou trois prochaines semaines, une plateforme numérique réalisée avec le ministère de la Poste et des Télécommunications sera lancée pour les notifications, grâce à laquelle le problème sera réglé de manière définitive et il sera possible de notifier tout justiciable habitant en Algérie d'être informé sur la date de son procès.

R.N

MOULOUD HAMROUCHE

“Agir contre la conscience nationale c’est nourrir le statu quo”

Dans une contribution publiée, jeudi, au quotidien *El Watan*, l’ancien chef du gouvernement, Mouloud Hamrouche, est revenu sur sa conception de l’Etat et ce qui confère à tel ou tel pouvoir politique une légitimité et, partant, une crédibilité.

D’abord, le contexte : Il s’agit d’«énième moment de difficultés et de blocages», d’où la nécessité «de comprendre pourquoi notre pays continue à patauger dans les mêmes méprises et dans les mêmes hiatus, quoique les conjonctures, les volontés, les énoncés, les procédés et les moments sont autres.» Dans la première partie de son texte, le chef de file des réformateurs nous suggère une théorisation de sa conception. Pour lui, il y a, d’une part, l’espace et de l’autre le peuple. « Tout se rapporte à l’espace et se définit par lui, » écrit-il. Il ajoute : «...Pour nourrir son lien charnel avec l’espace, le peuple affirme son droit inaliénable et assume son propre récit national, sa propre mémoire et sa propre identité. Il se donne des moyens institutionnels, politiques et sécuritaires pour ordonner la vie de la communauté nationale, organiser et sécuriser le territoire. Pour cela, il proclame sa souveraineté, clame sa détermination à choisir librement l’idéal qui le guide, la loi qui le gouverne, à élire ses dirigeants et à les contrôler. » Vient, ensuite, les instruments avec lesquels ce peuple exerce son droit et affirme sa souveraineté dans l’espace. « Pour établir de possibles rapports d’intérêts conjoncturels entre Etats souverains et atténuer les frictions, résoudre les différends et rendre les chocs moins violents, il fallait signer des accords, des traités, des conventions et des chartes, y compris celle des Nations unies. L’Etat, la Constitution, les institutions et les élites sont des pré-conditions consubstantielles pour l’existence de la souveraineté, de l’indépendance du territoire et de l’institutionnalisation du gouvernement. » En dehors des institutions, de la constitution... il ne pourrait, y avoir de souveraineté, ni d’indépendance du territoire et de l’institutionnalisation du gouvernement. Une question importante se pose, dans le contexte algérien, et c’est là que le texte sort de la théorie pour se rapprocher de notre réalité : C’est quoi une constitution ? et Mouloud Hamrouche répond : « Une Constitution est un document



qui régit la vie de la société, des individus et des groupes, organise et protège les pouvoirs et le territoire, mais nullement un bail de pouvoir. Un pouvoir s’énonce et s’organise par la Constitution et s’exerce par mandat validé par scrutin inscrit dans un ordre institutionnel et électoral souverain pour tout dirigeant et tout élu. Si la Constitution représente la souveraineté constituante du peuple, la gouvernance, elle, est une volonté souveraine conjoncturelle des électeurs. » Et les Algériens ont besoin d’une Constitution qui « les libère et les protège de toute crainte, toute incertitude, de toute hypocrisie, de toute violence et de toute soumission. Une Constitution qui leur permet de défendre leurs libertés, de garantir leur souveraineté, d’assurer leur sécurité et leur droit à exister. Une Constitution dans laquelle le peuple se reconnaît et finira par l’adopter et la défendre. Une Constitution qui façonnera son vécu et balisera son futur. » Il se trouve que dans notre pays, « les libertés collectives, la démocratie politique et syndicale, les contre-pouvoirs et les contrôles sont frappés de terribles incom-

préhensions et malentendus. » « Ils souffrent de sous-développements et de sous-utilisations dans la pratique politique et sociale. Alors qu’ils sont indispensables pour les individus, les groupes et les intérêts. Ils sont essentiels pour la pérennité de la sécurité de l’Etat, la réactivité de la société, le bon exercice du pouvoir et la protection des gouvernants. Ils sont nécessaires pour maintenir la stabilité du gouvernement et pour nourrir l’adhésion et l’harmonie sociales. Bannir ces mécanismes et pratiques, c’est mettre l’immunité de l’Etat en danger, les gouvernants à la merci des conjonctures et offrir le libre accès à des officines étrangères. »

IN FINE, IL EST DANGEREUX, VOIRE MORTEL DE SE PASSER DES INSTRUMENTS DE CONTRÔLE

« Le contrôle est, également, le meilleur repart et allié des gouvernants et des responsables. » Or le retard dans notre pays en la matière est flagrant : « Que pouvons-nous faire, nous Algériens, devant de tels retards, déficits et hiatus ; face à de tels défis et de telles exigences ? Une situation de

vide politique et organisationnel outrageant qui risque de nous engoutir. Aucune structure politique ou institutionnelle n’est réactive et crédible, hormis les forces de sécurité et les administrations pérennes et territoriales (instruments de la loi). Aucune force partisane ou organisation syndicale ne jouit de légitimité organique avérée ni de représentation sociale évaluée, y compris celles qui s’auraient de mythes révolutionnaires ou se flattent de leurs rôles et apports passés. » Pour Mouloud Hamrouche, et c’est la une constante dans sa conception de l’Etat, ses institutions et du pouvoir, le danger vient de « continuer à vouloir agir en dehors de la conscience nationale algérienne, sans un engagement politique, hors tout processus et tout contrôle, hors de toute implication et structuration de l’opinion publique c’est nourrir le statu quo et ses désastreux résultats, maintenir les fragilités, aggraver les fractures et retarder la réflexion sur les grandes questions nationales, leurs solutions et leurs résolutions ». Tout est dit.

Synthèse : **Hamma S.**

Brèves

WILAYA D’ALGER

Les rassemblements publics sont soumis à un protocole sanitaire spécial

Les services de la wilaya d’Alger ont affirmé jeudi dans un communiqué que l’organisation de rassemblements publics dans la conjoncture actuelle était soumise à des mesures et procédures préventives relevant d’un protocole sanitaire spécial garantissant la protection des participants de tout risque de contamination à la Covid-19. Les services de la wilaya d’Alger réagissaient à un communiqué rendu public mercredi par le parti du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) «dénonçant l’avis défavorable émis par les services de la wilaya au sujet de la demande d’organisation d’un rassemblement public pour la tenue de la session ordinaire du Conseil national, prévu le 25 septembre 2020 à l’hôtel El Riadh à la commune de Staouéli (circonscription administrative de Zéralda)». «La demande introduite par le parti pour la tenue d’un rassemblement public a été refusée, car portant sur la participation de près de 250 personnes en sus des chargés de la couverture médiatique, au niveau d’une salle ne pouvant accueillir que 200 personnes dans le respect des mesures préventives devant être respectées pour prévenir la propagation de la Covid-19», ont indiqué les services de la wilaya. Les services de la wilaya d’Alger «continuent à recevoir et à étudier toute demande de rassemblement public, à condition de se conformer aux mesures de prévention nécessaires», a conclu la même source.

R.N.

PROCÈS EN APPEL DE L’AFFAIRE SOVAC

15 ans de prison ferme requis contre Ouyahia

Le procureur général près la Cour d’Alger a requis jeudi une peine de 15 ans de prison ferme contre l’ex-Premier ministre Ahmed Ouyahia et 10 ans de prison ferme contre l’ex-ministre de l’Industrie, Youcef Youssi, assortie d’une amende de 2 millions de DA chacun, dans le cadre du procès en appel lié au montage d’automobiles. Une peine de 15 et 12 ans de prison ferme a été requise respectivement contre Mourad Oulmi, patron du groupe Sovac, et Khidher Oulmi. Le procureur a requis une peine de 3 ans de prison ferme avec une amende d’un million de DA contre l’ex-PDG du Crédit populaire algérien (CPA, Omar Boudiab) et des cadres de la banque et de l’industrie, impliqués dans l’affaire. Il a été aussi demandé la saisie des biens et le gel des activités des entreprises représentées dans le procès par des personnes morales avec une amende de 32 millions de DA pour chacune. Jeudi après-midi, le procès s’est poursuivi par les plaidoiries. La défense a plaidé l’innocence de ses clients en estimant que «tout contrat ou prêt a été signé et octroyé pour le groupe Sovac dans un cadre légal et dans le respect des lois en vigueur». Mais les plaidoiries ont été interrompues car le bâtonnier du barreau d’Alger, Me Abdelmadjid Sellini, membre du collectif d’avocats de Mourad Oulmi, a eu un malaise. Il a été transféré en urgence dans une ambulance de la Protection civile vers l’hôpital Nafissa-Hamoud (ex Parnet). Après ce malaise, le juge a décidé de lever la séance pour un moment, puis il est revenu et a annoncé que le procès reprendra aujourd’hui à 10h00.

Synthèse : **Ab.N.**

COUR D’APPEL D’ORAN

Deux ex-magistrats condamnés à deux ans de prison ferme

La Cour d’appel d’Oran a prononcé son verdict, tard dans la nuit de mercredi à jeudi, dans l’affaire des deux ex-magistrats poursuivis pour corruption, les condamnant à deux ans de prison ferme chacun et à des amendes de 200 000 dinars, maintenant ainsi les peines de première instance. Quatre autres personnes poursuivies pour complicité dans cette affaire ont, pour leur part, écopé de la peine d’un an de prison ferme et une amende de 100 000 dinars chacun. Les mis en cause comparaissent libres. Le procureur de la République avait requis des peines de 8 ans de prison ferme à l’encontre des deux ex-magistrats accusés de corruption et 8 ans de prison ferme à l’encontre des quatre

autres accusés, avec la mise sous mandat de dépôt de tous les prévenus comparissant libres, à savoir l’un des ex-magistrats et les quatre autres accusés, jugés pour complicité dans cette affaire. Les deux ex-magistrats sont poursuivis pour abus de fonction et sollicitation d’indus avantages, des délits punis par les articles 25, 02, 33 et 48 de loi de prévention et de lutte contre la corruption. L’affaire a été déclenchée suite à une plainte déposée par un plaignant, qui s’est constitué plus tard partie civile, auprès de l’inspection générale du ministère de la Justice au sujet d’une affaire de faux et usage de faux dans un document officiel dans le but de détourner un foncier appartenant à l’ex-EDIPAL au-

profit d’un promoteur immobilier, s’appuyant sur des vidéos enregistrées les moments des faits montrant un ex-magistrat recevant une somme de 100 000 DA et une autre de 600 euros, ainsi que des enregistrements d’appels téléphoniques compromettants. Les deux ex-magistrats avaient été condamnés pour les mêmes faits, le 27 juillet 2020, en première instance par le tribunal correctionnel d’Arzew à 2 ans de prison ferme et des amendes de 200 000 dinars chacun. Les quatre autres prévenus, accusés de complicité, ont été condamnés à 1 an de prison ferme et une amende de 100 000 DA chacun.

R.N.

AGRICULTURE

Système spécial face à la spéculation sur le prix du son

Le ministre de l'Agriculture et du développement rural, Abdelhamid Hemdani a annoncé, jeudi, que son département était en passe d'adopter un nouveau système à même de mettre un terme à la spéculation sur le prix du son, principal aliment de bétail.

A une question d'un membre du conseil de la Nation lors d'une séance consacrée aux questions orales sur l'exploitation du blé subventionné par les minoteries pour en extraire le son qui en représente 30 % du volume, pour le vendre aux éleveurs sur le marché à des prix plus élevés, le ministre a précisé que son département avait mis en place un dispositif pour approvisionner les éleveurs en son de blé. Il a rappelé la publication d'une note en 2015 fixant les conditions et modalités d'approvisionnement des éleveurs des vaches laitières en son, sauf que celle-ci n'a pas été respectée, ce qui a exigé l'élaboration d'un nouveau dispositif pour réguler les prix du son. Ce produit de base qui entre dans la composition des fourrages pour les cheptels ovins et bovin sera distribué à travers les coopératives des éleveurs et l'Office national des aliments de bétail (ONAB), précise le ministre qui indique que le nombre d'intervenants dans sa distribution serait réduit.

A une question sur le recensement du bétail et le recours à l'importation des viandes congelées en dépit de la disponibilité qu'enregistre le secteur, le ministre a précisé que la maîtrise des statistiques figure parmi les priorités de son département ministériel, rappelant l'existence d'une feuille de route (2020-2024) pour le recensement annuel de la richesse animale du pays à travers toutes les communes du pays qui permettra d'élaborer une carte nationale de cette richesse par catégorie et par région.

Les données préliminaires pour 2019-2020 font état de 28 millions de têtes ovines, dont 18 millions de brebis, a-t-il indiqué. Pour ce qui est du cheptel bovin, les statistiques révèlent l'existence de 1,8 millions de têtes dont plus de 9.000 vaches laitières, outre 5 millions de têtes caprines et plus de 400.000 têtes pour le cheptel camelin.

Le ministre a, en outre, fait état du lancement, cette année, d'un recensement national de ce patrimoine au niveau de tous les éleveurs et de toutes les exploitations agricoles dans le cadre du lancement d'un système d'identification et de traçabilité des cheptels. Concernant la production de viandes rouges, M. Hemdani a fait savoir que 35.000 tonnes avaient été produites l'année dernière dont 68% de viandes ovines. Il a également indiqué que l'importation de viandes congelées n'avait pas dépassé les 24.000 tonnes, destinées essentiellement aux restaurants universitaires et cantines scolaires.

Précisant que l'importation de viandes fraîches avait atteint 32.000 tonnes durant la même année, le ministre a rappelé l'interdiction d'importation de viandes rouges depuis mai 2020, rassurant que les opérations d'importation avaient été effectuées avec des pays qui répondaient aux exigences sanitaires requises.

Pour ce qui est de la commercialisation des viandes du Sud au Nord, le ministre a affirmé que son secteur s'employait à accompagner les investissements structurants relatifs à la création d'abattoirs dans les régions du sud, conformément aux conditions techniques requises avec le respect des mesures sanitaires et préventives de commercialisation des produits animaliers. Il a souligné dans le même sillage le souci du ministère de contrôler les produits animaliers et les déplacements des cheptels sur les frontières afin d'éviter les épizooties qui constituent un risque pour la richesse animalière et l'économie nationale, rappelant que l'Algérie avait déjà vécu ces risques en 1999, 2014 et 2017, à travers la fièvre aphteuse et la peste des petits ruminants (PPR). Enfin, le ministre a fait savoir que l'Algérie avait tracé un programme spécial pour lutter contre les différentes épizooties et éviter les risques potentiels.

R.N

SITUATION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Benharrats tire la sonnette d'alarme

La ministre de l'Environnement, Nassira Benharrats, a déclaré, lors du lancement jeudi d'un projet pilote de tri des déchets marins dans le port de Cherchell (wilaya de Tipaza), que "la situation environnementale marine nécessite de tirer la sonnette d'alarme".



La ministre, qui a présidé à Tipasa la célébration de la Journée mondiale de la mer et la Journée de la Côte Méditerranéenne (respectivement les 24 et 25 septembre de chaque année), a affirmé que son département mène en collaboration avec d'autres secteurs concernés, des actions, notamment celles ayant trait à la sensibilisation et l'information, et ce à travers l'implication des professionnels de la pêche et l'Entreprise de gestion des ports. Elle a, également, insisté sur la nécessaire implication de la communauté internationale dans la lutte contre la pollution des mers et des océans, "qui atteint des niveaux alarmants, notamment en Méditerranée". Dans ce contexte, Mme Benharrats a indiqué que le projet de tri sélectif des déchets marins sera élargi dans tous les ports du pays, insistant sur l'impératif de signer des conventions avec des petites entreprises spécialisées dans leurs

(déchets marins) valorisation et exploitation, notamment le plastique et les huiles. "L'Algérie, qui a ratifié de nombreuses conventions internationales, dont la Convention de Barcelone, de la biodiversité et des changements climatiques, respecte ses engagements", a, par ailleurs, appelé la ministre dans une allocution à l'issue de l'ouverture d'une journée d'études sur le sujet à la Maison de l'environnement du centre ville de Tipasa.

"En tant que pays pilote dans le sud de la Méditerranée, l'Algérie a mis au point des stratégies et des plans d'action pour la protection des écosystèmes", a-t-elle poursuivi, citant entre autres, la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières, considérée comme un "outil de planification pour le développement durable des zones côtières et un cadre de concertation et de coordination entre les différents partenaires économiques et so-

ciaux concernés pour la gestion et l'exploitation de ces zones". Et de poursuivre : Cette stratégie vise également à maîtriser "le développement économique et urbain, à réduire la pollution de l'environnement et à préserver les écosystèmes", mettant en exergue l'impératif d'actualisation des données et outils, eu égard aux changements ayant impacté les régions côtières aux plans environnement, social et économique.

L'Algérie, qui possède une côte de plus de 1600 km de long, constitue un "point chaud de la biodiversité en mer Méditerranée", néanmoins "l'exploitation de ses espèces marines, 4500 espèces recensées, demeure très faible ne dépassant pas les 3%", a déploré la ministre. La mer Méditerranée englobe une multitude d'écosystèmes, dont 28% d'espèces endémiques, 7,5 % de faune et 18% de plantes marines. Toutefois, elle compte seulement

7% d'espèces de poissons, selon des statistiques mondiales. La mer Méditerranée fait l'objet de plusieurs menaces et pressions impactant négativement sur ses écosystèmes, dont l'urbanisme excessif, la surexploitation des ressources, la surpêche, la pollution et les déchets plastiques, a déclaré la ministre.

Soulignant les efforts de l'Algérie dans la lutte contre la pollution de l'environnement marin, notamment les déchets plastiques, la ministre a fait part d'un plan national de lutte contre la pollution de l'environnement marin, basé sur la décision onusienne préconisant des initiatives pour le nettoyage du milieu marin. Selon les résultats d'analyses d'échantillons de déchets marins prélevés sur le littoral algérien, huit types de déchets marins ont été recensés, dont 75 % de déchets plastiques, a indiqué la ministre de l'Environnement.

R.N

CÉRÉALICULTURE

Appel à la levée des contraintes financières

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a appelé la Banque de l'Agriculture et du Développement rural (BADR) à la levée des contraintes financières qui entravent les céréaliculteurs, notamment les lourdeurs administratives, a indiqué un communiqué du ministère. Lors d'une réunion de travail avec le président directeur général de la BADR, consacrée au traitement des préoccupations des agriculteurs liées au financement, M. Hamdani a évoqué les contraintes auxquelles sont confrontés les cé-

réaliculteurs "notamment l'exigence, par la banque, d'une panoplie de documents administratifs liés au financement et à l'assurance", a précisé le communiqué. Aussi, M. Hemdani a ordonné la levée de toutes ces contraintes, qui influent négativement sur le bon déroulement de la campagne céréalière, en appelant la Banque agricole de réduire les délais de traitement des dossiers et alléger, durant la période des labours semenciers, le dossier administratif demandé aux agriculteurs, ajoute la même source. Au terme de cette rencontre, qui a

également regroupé le Directeur général de l'Office algérien interprofessionnel des céréales (OAIIC), des membres du Conseil national interprofessionnel de la filière céréalière ainsi que les cadres centraux, au siège du ministère, le P-dg de la BADR s'est engagé à prendre en charge, dans les meilleurs délais, toutes les préoccupations soulevées par les professionnels. Par ailleurs, les deux parties ont examiné le projet de convention révisée relatif aux crédits R'fig liant la BADR et le ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

Le ministère rappelle enfin que cette rencontre tenue jeudi dernier a été déjà précédée par une réunion lundi passé avec les différents intervenants dans la préparation de la campagne labours semences 2020-2021, durant laquelle plusieurs questions liées au financement ont été soulevées par les professionnels. Il s'agissait notamment des lourdeurs dans le traitement des dossiers concernant l'octroi du crédit R'fig, le réexamen des crédits des producteurs affectés par la crise sanitaire liée à la Covid-19.

R.N

COMMERCE EXTÉRIEUR

Le retour au système des licences exclu

Le ministre du Commerce, Kamel Rezig, a affirmé, jeudi, que le retour de la gestion du commerce extérieur par le système des licences "n'est pas du tout à l'ordre du jour".



Le ministère du Commerce travaille en coordination avec le ministère des Finances pour introduire des amendements ayant trait au Fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE), créé en 1996, en vue d'orienter l'appui financier aux exportateurs algériens qui promeuvent leurs produits sur les marchés extérieurs, a-t-il dit. Le ministre du Commerce a indiqué que l'opération de remboursement aux exportateurs d'un taux déterminé des frais de transport des biens et des marchandises vers l'étranger ou des dépenses de leur participation aux foires spécialisées à l'étranger, deviendra plus facile grâce à la numérisation et à l'allègement des formalités administratives. Lors d'un entretien avec l'APS, le sous-directeur auprès du ministère du Commerce chargé du suivi et de la promotion des exportations, Abdelatif El Houari, a soutenu que le dernier amendement sur ce Fonds est intervenu en vertu de la loi de finances 2014 qui a fixé à travers des textes d'application, les montants payés par l'Etat en faveur des exportateurs à

traverser le Fonds. En vigueur depuis 2016, les textes en question fixent le taux de prise en charge d'une partie de la participation des exportateurs aux foires et salons spécialisés organisés à l'étranger, et des coûts des programmes relatifs à la formation spécialisée des opérateurs économiques dans les métiers d'exportation. Une partie des frais du transport international des marchandises, fixée à 50%, sera prise en charge par le Fonds. En plus du remboursement des frais de transport maritime international, un remboursement des frais du transport terrestre a été décidé en 2019, avec l'orientation de l'Algérie vers l'exportation et l'échange commercial établi avec les pays voisins, à savoir le Mali, le Niger et la Mauritanie, a fait savoir le même responsable, rappelant que cette dernière constitue la principale porte vers les pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour alléger la charge sur les exportateurs, en payant 50% seulement des frais du transport, le ministère a signé des conventions avec le groupe de transport de marchandises et de logis-

tique (Logitrans) pour le transport terrestre des marchandises vers les pays voisins", et avec Air Algérie et la Compagnie nationale de navigation "Cnan Med" pour le transport aérien et maritime, néanmoins ces deux dernières conventions ne sont pas en vigueur, ce qui oblige les exportateurs, via le fret aérien et maritime, à s'acquitter de la totalité des frais de transport, en attendant un remboursement partiel de la part du ministère. Entre 2016 et 2019, les services du ministère ont reçu 8 552 factures d'exportation, dont les propriétaires ont été remboursés durant le premier semestre 2020, en vertu de la loi stipulant la prise en charge de 50% des charges du transport des marchandises exportées dans le cadre des lois en vigueur régissant le FSPE. Le montant global des remboursements a été estimé à 2 milliards de dinars, affirme M. Houari, ajoutant que le ministère est en phase de traiter les dossiers de remboursement de l'année 2020.

R.E

ALGÉRIE

Le taux d'inflation annuel à 2,1% à fin août

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 2,1% à fin août dernier, a-t-on appris jeudi auprès de l'Office national des statistiques (ONS). L'évolution des prix à la consommation en rythme annuel à août 2020 est le taux d'inflation moyen annuel calculé en tenant compte de 12 mois, allant du mois de septembre 2019 à août 2020 par rapport à la période allant du mois de septembre 2018 à août 2019. La variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice de prix du mois d'août 2020 par rapport à celui du mois de juillet dernier, a enregistré une hausse de +0,1%, a indiqué l'Office. En termes de varia-

tion mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de -0,6%, induite, essentiellement, par un recul de 1,2% des prix des produits agricoles frais. Cette chute des prix des produits agricoles frais s'explique, selon l'Office, par une baisse des prix de la viande de poulet (-13,8%), de la pomme de terre (-15,8%) et à un degré moindre, de la viande rouge (-0,9%). Par ailleurs, l'Office relève des hausses de prix qui ont caractérisé certains produits, notamment les fruits et légumes (respectivement +14,5% et +3,3%). Quant aux produits alimentaires industriels, les prix ont connu une relative stagnation,

selon l'ONS. Les prix des produits manufacturés ont augmenté de 0,8%. Ceux des services ont également enregistré une légère hausse de +0,3%. Par groupe de biens et de services, les prix du groupe santé hygiène corporelle ont enregistré une hausse de 0,94%, ceux de l'éducation culture loisirs, un taux de +1,09%. Les prix des groupes "habillement chaussures" ont connu une hausse de (+0,06%), ceux des meubles et articles d'ameublement de 0,97%, celui du "transport et communication" (+0,57%), alors que le groupe divers a enregistré une hausse de 0,05%. Durant le mois d'août dernier, les prix à la consommation ont augmenté de 1,2% par rapport au

même mois de 2019. Le groupe des produits alimentaires durant la même période de comparaison a, pour sa part, connu une baisse de -1,76%. Durant les huit premiers mois de l'année en cours, les prix à la consommation ont connu une hausse de 1,98%, marqués par une légère hausse des biens alimentaires (+0,11%). Cette variation haussière enregistrée est portée notamment par la hausse des prix des catégories "habillement-chaussures" (+5,37%), "meubles et articles d'ameublement" (3,73%), "éducation-culture-loisirs" (4,28 %) et la catégorie "divers" (5,29%). En 2019, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2%.

R.N

EVASION FISCALE

Recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes en 2019

Le ministre des Finances, Ayman Benabderrahmane, a fait savoir, jeudi à Alger, que les services fiscaux ont procédé en 2019 au recouvrement de plus de 100 mds DA de droits et amendes contre des auteurs d'évasion fiscale. Lors d'une plénière au Conseil de la Nation consacrée aux questions orales, le ministre a indiqué que les opérations de contrôle effectuées en 2019 avaient permis le recouvrement d'un total de 100 123 988 510 DA soit une hausse de 27% par rapport à 2018. "Le double voire le triple de ce montant pourra être recouvré une fois entré en service le nouveau système d'informations que le ministère des Finances s'approprie à lancer prochainement", a révélé le ministre. M. Benabderrahmane a précisé que pour une exploitation optimale des résultats des en-

quêtes, dans le cadre de l'exécution du nouveau système d'informations, la Direction générale des impôts (DGI) a lancé un méga projet visant la révision des plans d'exploitation et de traitement des informations fiscales, ce qui permettra une prise en charge efficace et synchronisée des données étudiées par les différents services. Evoquant la difficulté d'évaluer le volume exact de l'évasion et de la fraude fiscales, le ministre a rappelé l'existence d'un espace parallèle et la non inscription d'opérateurs auprès des services fiscaux, du Commerce, des Douanes ou des Caissees de la sécurité sociale, d'où l'impossibilité de définir avec exactitude les revenus non déclarés et le volume de l'évasion fiscale. A une autre question sur la taxe sur l'activité professionnelle de transport des hydrocarbures par

pipelines, le ministre a déclaré que le recouvrement est centralisé au niveau de la Direction générale des grandes entreprises (DGE) avant la distribution mensuellement aux communes concernées, et ce pour une distribution équitable. S'agissant d'une préoccupation relative à la formation en matière du domaine de l'Etat, de la Conservation foncière et du cadastre, M. Benabderrahmane a expliqué que son département comptait créer une Ecole nationale dans ces spécialités au niveau du pôle universitaire de Koléa. Ce projet sera relancé l'année prochaine dès la réunion des conditions favorables, et ce après son gel en raison des difficultés financières de ces dernières années, a ajouté le ministre.

R.E

Brèves

PÉTROLE

Le Brent à près de 42 dollars le baril à Londres

Les prix du pétrole étaient relativement stables hier, avant la publication par l'Agence américaine d'information sur l'Energie (EIA) des stocks de brut aux Etats-Unis plus tard dans la journée. Dans la matinée, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en novembre valait 41,94 dollars à Londres, en hausse de 0,53% par rapport à la clôture de mardi. A New York, le baril américain de WTI pour le même mois, dont c'est le premier jour d'utilisation comme contrat de référence, gagnait 0,35% à 39,94 dollars. Ces gains, à l'image des quelque 0,7% grappillés la veille, restent toutefois "plafonnés par la relance de l'industrie pétrolière libyenne", notent les analystes du marché. La Compagnie nationale libyenne de pétrole (NOC) a annoncé le week-end dernier la reprise de la production et des exportations d'or noir sur les sites qu'elle a qualifiés de "sûrs". La société "a indiqué que la production devrait passer à 260.000 barils par jour la semaine prochaine, ce qui est loin des 1,2 million produits d'avant l'arrêt, relèvent encore les analystes du marché. De plus, la Lybie pays membre de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), n'est pas soumise aux coupes de production auxquelles s'astreignent la grande majorité et les signataires de l'accord Opep+. Les investisseurs ont également hier les yeux tournés vers le rapport hebdomadaire de l'EIA sur les stocks de brut dans le pays, "qui revêtent une importance plus grande que d'habitude", estiment les observateurs du marché pétrolier. Les réserves américaines de brut pour la semaine achevée le 18 septembre sont attendues en baisse de 3,27 millions de barils, a rapporté l'agence Bloomberg.

R.E

MAROC

Récession plus brutale que prévu pour 2020

La Banque centrale marocaine a révisé mardi ses prévisions de récession pour 2020, affirmant que l'économie allait se contracter de 6,3% et non de 5,2% comme elle l'avait annoncé en juin, en raison d'un "redémarrage plus lent que prévu" face à la pandémie. Le secteur agricole devrait connaître un recul de 5,3%, le pays souffrant d'une sécheresse exceptionnelle. Les secteurs non-agricoles devraient reculer de 6,3%, notamment en raison de "la fermeture quasi-totale des frontières pour les voyageurs", le tourisme figurant parmi les secteurs les plus touchés, selon la Bank Al-Maghrrib (BAM). Pour 2021, la BAM espère voir le PIB rebondir et prévoit une croissance de 4,7%, contre 4,2% en juin, mais souligne que les perspectives "restent entourées d'un niveau exceptionnellement élevé d'incertitudes liées notamment à l'évolution de la pandémie" de Covid-19. Avec la troisième réunion trimestrielle de l'année 2020, la Banque centrale a décidé de maintenir inchangé son taux directeur à 1,5%. Pour tenter de contenir la propagation du nouveau coronavirus, les autorités ont multiplié ces derniers jours les mesures de restriction dans plusieurs villes, avec notamment un couvre-feu à Casablanca, la capitale économique du pays. Les frontières du pays ont été fermées mi-mars, avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire. Aussi, les recettes du secteur touristique, un des piliers de l'économie marocaine, ont pratiquement chuté de moitié (-44,1%) sur les sept premiers mois de l'année, selon la Direction des études et des prévisions financières (DEPF) citée par l'agence officielle MAP. Le taux de chômage est passé de 8,1% à 12,3% au deuxième trimestre et le taux d'activité a reculé de 45,8% à 44,8%, selon les statistiques officielles publiées par le Haut-commissariat au Plan (HCP).

Avec le ralentissement mondial de l'industrie automobile, les exportations pourraient chuter de 16,6% en 2020, selon les prévisions de la BAM, avant d'augmenter de 22,4% en 2021 grâce à une reprise du secteur automobile. Dans ces conditions, la Banque centrale s'attend à voir le déficit du compte courant se creuser à 6% du PIB en 2020, au lieu de 10,3% prévu juin, et revenir à 5,2% du PIB en 2021.

R.E



CONSTANTINE (RÉSEAU DU GAZ NATUREL)

Raccordement de 570 foyers de la commune d'Ouled Rahmoun

Un total de 570 foyers de la commune d'Ouled Rahmoun (Sud de Constantine) ont été raccordés jeudi au réseau du gaz naturel. Cette opération, pour laquelle une enveloppe financière de 87 millions de dinars a été mobilisée, a permis de raccorder au réseau du gaz naturel 570 logements répartis à travers 18 localités, entre autres Boussebaâ, Silla, Aziz Belkacem, Guerroudj Djallel, Hadjedj Bachir, Debahi, Sidi M'hamed et Boughaba Leulmi, selon les explications fournies sur les lieux. Le raccordement de ces logements a nécessité l'extension du réseau de distribution de cette matière précieuse sur une

distance de 20 km ainsi que la réalisation de 576 branchements, a fait savoir le directeur de la concession de l'électricité et du gaz de Constantine, Mohamed Lamine Habouche. De son côté, le chef de l'exécutif local, Ahmed Abdelhafid Saci, qui a supervisé cette opération, a instruit les responsables concernés à l'effet d'accélérer les travaux de raccordement de 250 autres foyers de cette collectivité locale aux réseaux d'électricité et du gaz en vue d'atteindre une couverture totale en énergie dans cette commune, distante de 25 km du chef-lieu. Le wali de Constantine qui a écouté les préoccupations de nombreux citoyens de

la localité Boussebaâ, s'est engagé à réserver un quota d'aides financières à l'habitat rural "au titre de l'année 2021" pour les postulants n'ayant pas encore bénéficié de ce type de logement, à côté de la programmation d'opérations d'aménagement urbain dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants de cette agglomération urbaine comptant plus de 1100 âmes.

Relevant de la daïra d'El Khroub, la commune d'Ouled Rahmoun qui totalise plus de 30.000 habitants, regroupe trois (3) agglomérations principales, à savoir le chef-lieu de commune, El Guerrah et Bounouara.

Brèves

TISSEMSILT

Distribution de 800 logements de type location-vente

Huit cents (800) logements de type location-vente du programme de l'Agence d'amélioration et de développement du logement (AADL 2) ont été distribués jeudi à leurs bénéficiaires dans la ville de Tissemsilt. L'opération présidée par le wali, Abbes Badaoui, a été marquée par la remise des clés et des arrêtés aux bénéficiaires du quota de logements figurant au plan d'occupation du sol (POS) "Es-sanaouer", un site situé sur les hauteurs de la ville de Tissemsilt. Le chef de l'exécutif local a indiqué, lors d'une conférence, que ce quota de logements attribués est le premier du programme de 4.265 logements AADL 2 de la wilaya, précisant que d'autres quotas de cette formule seront distribués à l'occasion des fêtes nationales et religieuses. Faisant savoir que le reste des bénéficiaires de ce programme auront les clés de leur logement une fois l'achèvement des travaux de raccordement aux réseaux divers, M. Badaoui a révélé que les opérations de distribution seront suivies par l'attribution de quotas de logements de différentes formules, dont ceux de type public locatif (LPL) et promotionnel aidé (LPA). Il est prévu, par ailleurs, la livraison à la fin de l'année en cours de 500 logements du programme AADL 2, figurant au plan d'occupation du sol "Es-sanaouer". Les travaux de raccordement aux réseaux divers et d'aménagement extérieurs sont en cours de réalisation, selon la direction du Logement de la wilaya. Les travaux de 1.500 logements de type location-vente, un quota du programme AADL2, en cours de réalisation au niveau du même site, connaissent un taux d'avancement variant entre 70 et 90 pour cent, a-t-on ajouté.

SAÏDA (ENERGIE PHOTOVOLTAÏQUE)

Des kits solaires au profit de 10 familles de Aïn Soltane

Dix (10) familles habitant des zones d'ombre de Aïn Soltane, commune relevant de la wilaya de Saïda, ont bénéficié de kits solaire pour leur alimentation en électricité, et ce dans le cadre des efforts pour la prise en charge des populations rurales et enclavées de la wilaya, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya. L'opération d'équipement en kits solaires a permis d'alimenter en électricité les habitants des zones d'ombre de la commune d'Aïn Soltane. Le choix du recours à l'énergie photovoltaïque s'est imposé en raison de la difficulté de raccorder ces foyers au réseau d'électricité, a-t-on indiqué. Les autorités locales ont consacré à ce projet, qui entre dans le cadre du programme des hauts plateaux, une enveloppe de 4,7 millions DA, a-t-on précisé. Dans le même sillage, la direction de l'Administration locale a lancé une opération de raccordement à l'électricité par l'énergie photovoltaïque au profit de 45 familles habitant les zones d'ombre de la wilaya de Saïda. L'opération, entamée la fin du mois d'août dernier, englobe 15 familles de la commune de Moulay Larbi, 15 autres de la commune de Maamora et 15 familles de la commune de Sidi Ahmed, a-t-on fait savoir. Une enveloppe de 22 millions DA a été allouée par la Caisse de garantie et de solidarité des collectivités locales à cette opération, dont l'achèvement des travaux est prévu avant la fin de l'année en cours, a-t-on assuré de même source. Une opération similaire de raccordement de 120 foyers est prévue en début d'année prochaine, à travers d'autres zones enclavées de la wilaya.

GHARDAÏA

Lancement prochain d'une étude pour la réutilisation des eaux épurées

Une étude visant à encourager l'utilisation des eaux usées épurées à des fins d'irrigation agricole sera lancée prochainement dans la wilaya de Ghardaïa, a révélé jeudi à l'APS le directeur des ressources en eau (DRE).

L'étude, dont le cahier des charges a été élaboré, portera sur la réutilisation des eaux épurées à la sortie des quatre stations d'épuration existantes et fonctionnelles dans la wilaya de Ghardaïa (Guerrara, Berriane, El-Menea et la vallée du M'Zab), actuellement déversées dans la nature, a souligné Habib Boulouar. Initiées dans le cadre du programme national d'assainissement et d'épuration des eaux usées afin de promouvoir une politique environnementale durable et l'économie de l'eau, pour un montant de 60 millions DA, cette étude permettra de récupérer un total de près de 100.000 m³/jour dans les régions de Guerrara, Berriane, El-Menea et la commune d'El-Atteuf qui constitue l'exutoire de la vallée du M'Zab (quatre communes: Daya Ben-Dahoua, Ghardaïa, Bounoura et El-Atteuf).

Selon les responsables de la DRE, la wilaya de Ghardaïa, région aride qui lutte depuis longtemps contre le stress hydrique, les eaux épurées vont, une fois récupérées, soulager les réserves conventionnelles jusque-là sur-sollicitées par l'irrigation des zones agricoles. Outre cela, ces eaux usées épurées par lagunage dans des bassins de décantation des quatre stations d'épuration et disponibles ont une teneur non négligeable en éléments fertilisants d'origine organique importants dans l'agriculture, indiquent-ils. Le recours à ce type de ressources hydriques pour l'irrigation permet, outre de valoriser ces eaux traitées et épurées, d'économiser des engrais azotés et engrais phosphatés, selon des ingénieurs agronomes de l'Université de Ghardaïa. Ce projet permettra à terme de mobiliser les ressources en eau



pour l'irrigation de plus de 2.000 hectares de terres agricoles en recourant aux eaux usées traitées épurées, selon les normes requises par l'OMS et la FAO en matière de potabilité, a précisé le DRE de Ghardaïa. En matière d'épuration des eaux usées, la wilaya de Ghardaïa a accumulé une expérience qui l'érige en modèle, notamment par la construction, pour un montant de plus de 6,4 milliards DA, de quatre stations de traitement des eaux usées par lagunage dans les communes d'El-Atteuf (46.000 m³/j), Berriane (14.000 m³/j), El-Menea (30.000 m³/j) et Guerrara (15.000 m³/j), a précisé le responsable des projets d'assainissement. Les infrastructures novatrices et environnementales de "grande envergure" ont été conçues de ma-

nière à traiter les eaux usées naturellement, sans mécanisation ni apport chimique, au moyen de lagunage par système gravitaire, et les réutiliser pour l'irrigation agricole, a-t-il expliqué, ajoutant que chaque station est munie d'un laboratoire d'analyse qui mesure différents indicateurs relatifs à la qualité de l'eau avant, pendant et après traitement. D'autres études de réalisation de stations de lagunage dans cinq localités de la wilaya (Hassi-Lefhal, Mansourah, Zelfana, Seb-Seb et Bounoura) seront lancées prochainement, a annoncé M. Boulouar. La réalisation des stations d'épuration pour les différentes communes de la wilaya vise outre l'amélioration du cadre de vie des populations locales, la préserva-

tion de l'environnement et l'accompagnement du développement économique et social de ces localités. Les pouvoirs publics ont adopté une politique de maîtrise et de mobilisation des ressources en eau souterraine, à travers la réalisation de plusieurs forages, réservoirs de stockage et ouvrages de transfert d'eau. Outre la réduction du volume et des nuisances des déchets des eaux par le biais d'un réseau de récupération et de traitement, ces stations d'épuration permettent également de limiter et d'agir contre l'un des grands problèmes menaçant la wilaya de Ghardaïa: l'utilisation irrationnelle et excessive de l'eau, notamment pour l'irrigation des cultures spéculatives d'été, telle la pastèque, a-t-il fait savoir.

ORAN

Deux mineures incitées à l'émigration clandestine retrouvées par la police

Deux jeunes filles mineures, incitées à l'émigration clandestine et qui faisaient l'objet de recherches, ont été retrouvées par les services de police de la sûreté urbaine extérieure de Sidi El Bachir (Oran) qui ont arrêté dans le cadre de cette affaire 4 autres personnes, a-t-on appris jeudi auprès de la cellule de communication de la sûreté de wilaya. Suite à une plainte déposée par les parents des deux filles, une opération de recherche a été déclenchée par la brigade de recherche et d'investigation (BRI) qui a découvert que les deux mineures faisaient l'objet d'incitation à l'émigration clandestine de la part de plusieurs individus, selon la même source.

Après les procédures judiciaires nécessaires, notamment l'extension de compétence à une wilaya voisine, les deux adolescentes recherchées ont été retrouvées et 4 individus ont été arrêtés, dont le principal suspect dans cette affaire, a-t-on indiqué. La perquisition du domicile du principal suspect a permis de découvrir et de saisir une somme de 264.000 dinars et une autre de 2.050 euros, ainsi qu'une arme blanche de grand calibre et une bouteille de gaz lacrymogène, a-t-on fait savoir, ajoutant que les quatre personnes impliquées dans cette affaire ont été présentées devant la justice et placées sous mandat de dépôt et les deux mineures ont été remises à

leurs parents. D'autre part, les services de la sûreté urbaine extérieure de Bousfer dépendant de la sûreté de daïra d'Aïn El-Turck ont réussi, dernièrement, à démanteler un réseau spécialisé dans l'organisation de traversée d'émigration clandestine composé de 11 personnes, dont le principal organisateur, qui préparait une opération clandestine, a-t-on indiqué. Les membres de ce réseau ont été arrêtés en possession des sommes de 3.160.000 DA et une autre somme de 4.495 euros, a précisé la même source, soulignant que les membres de ce réseau ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Aïn El-Turck.

BECHAR (AMÉNAGEMENT DE LA VILLE) Mise en place prochaine d'un comité de pilotage technique

Un comité de pilotage technique pour la prise en charge et le suivi des travaux d'aménagement de la ville de Bechar sera prochainement mis en place, a indiqué jeudi le wali de Bechar, Mohamed Belkateb.



"Nous allons mettre en place prochainement, un comité de pilotage technique et de suivi des travaux d'aménagement urbain de la ville de Bechar, dans un but d'amélioration du milieu et du cadre de vie dans cette ville, qui est un véritable pôle régional dans le sud-ouest du pays", a affirmé à l'APS le chef de l'exécutif de la wilaya, en marge des travaux d'une rencontre sur la guerre de libération nationale dans le Sud-ouest du pays. "Il est inacceptable de constater quotidiennement la détérioration

des réseaux routiers et de communication à travers cette ville, des rejets d'eaux usées, et des insuffisances en matière d'infrastructures et équipements urbains au niveau du chef lieu de wilaya", a-t-il déploré. Ce comité intersectoriel sera chargé du suivi quotidien des travaux à être lancés, notamment la mise en place d'un schéma de collecte des déchets ménagers et autres, l'entretien et la maintenance des réseaux d'assainissement, d'alimentation en eau potable (AEP) et d'éclairage public, ainsi

que la modernisation des voies de circulation piétonnière et routière à travers le chef-lieu de wilaya, a expliqué M. Belkateb. La mise en place de ce comité technique sera une réponse aux attentes légitimes des habitants de cette collectivité d'évoluer dans un cadre de vie sain, a-t-il ajouté. Cette instance locale, qui regroupera l'ensemble des responsables des secteurs concernés par l'aménagement du territoire, l'environnement, les transports, les travaux publics, l'entreprise "Algérienne des eaux", l'Office national d'assai-

nissement (ONA) ainsi que les autres établissements en charge des différents réseaux, en partenariat avec le mouvement associatif, spécialement les comités de quartier, vise à rendre la ville de Bechar propre est une réelle fenêtre du sud-ouest du pays, a estimé le premier responsable de la wilaya. M. Belkateb a lancé, en outre, un appel à l'ensemble des habitants de cette commune de plus de 300.000 habitants pour prendre part aux actions et opérations appelées à être concrétisées par ce comité technique.

TAMANRASSET Hâter la cadence de réalisation de l'hôpital "240 lits"

Les autorités de la wilaya de Tamanrasset ont mis l'accent sur l'accélération des travaux du chantier de l'hôpital "240 lits" de Tamanrasset et rattraper le retard accusé, a-t-on appris jeudi auprès des services de la wilaya. Le projet de l'hôpital précité accuse un retard "injustifié" qu'il appartient de rattraper à travers l'accélération du rythme des travaux et le renforcement des équipes de réalisation, en vue de sa réception au plus tard en mars prochain, a souligné le wali de Tamanrasset, Mustapha Koriche, lors d'une récente inspection inopinée sur site.

Une enveloppe de 5,2 milliards DA a été mobilisée pour cette structure médicale en vue de son exploitation et la promotion des prestations de santé à la satisfaction de la population locale et celle des régions voisines, a-t-il signalé. Cette future structure médicale, dont le taux d'avancement des travaux est à 62%, devait être initialement livrée à la fin de l'année en cours, avant de devoir retarder cette échéance, à la lumière de la cadence des travaux.

Mettant à profit cette visite de travail, les autorités locales se sont également enquis du projet de 50 logements de fonction pour les praticiens spécialistes en vue d'assurer la stabilité de l'encadrement médical dans la région.

LAGHOUAT/ZONE S D'OMBRE

Plusieurs projets en faveur de la région de Tebouda

Plusieurs projets de développement ont été retenus pour la zone d'ombre de Tebouda, commune de Sebguieg (Laghouat), dans le but d'améliorer le cadre de vie du citoyen, a-t-on appris jeudi des services de la wilaya.

Il s'agit de l'équipement comme solution "d'urgence" de 30 foyers en panneaux solaires dans le cadre de l'alimentation de cette zone en énergie électrique, en attendant l'inscription prochaine d'un projet sectoriel de raccordement de la région au réseau d'électrification rurale. A vocation agro-pastorale, cette zone d'ombre s'est vue également accorder une opération d'aménagement d'une piste rurale longue de 2 km et sa connexion avec la route nationale reliant Laghouat et El-Bayadh, ouvrant ainsi un accès carrossable aux exploitations agricoles, a indiqué le wali de Laghouat, Abdelkader Bradai, lors d'une récente visite de travail dans la région.

Tebouda a bénéficié également d'une opération, dotée d'un financement de 12 millions DA, pour la réalisation d'un puis et d'un réservoir pour l'alimentation en eau potable, ainsi que d'un point d'abreuvement pour le cheptel.

OUARGLA/ ASSAINISSEMENT

Mise en service de cinq stations de relevage réhabilitées

Cinq stations de relevage et de refoulement des eaux usées, ayant bénéficié d'une opération de réhabilitation et de rénovation des équipements, ont été mises en services jeudi dans les dairas d'Ouargla et Sidi-Khouiled.

Quatre de ces stations sont situées dans la commune d'Ouargla et la cinquième dans celle d'Ain El-Beida (daira de Sidi-Khouiled). Ces opérations ont permis de réhabiliter ces stations de relevage, relevant du secteur des Ressources en eau, en les dotant de nouveaux équipements modernes visant à améliorer leur rendement a indiqué le wali d'Ouargla, Aboubakr Essedik Boucetta.

Ce qui permet de porter à 70% la capacité de pompage des eaux usées, a-t-il précisé en signalant que cela constitue un résultat "très positif" à considérer les contraintes et difficultés que connaît le réseau d'assainissement et de drainage de la région d'Ouargla. Le directeur des Ressources en eau de la wilaya a révélé, de son côté, que ces stations de relevage figurent parmi un total de 14 stations du type se trouvant dans la vallée d'Ouargla et dont les travaux de réhabilita-



tion et de rénovation de leurs équipements ont été finalisés dernièrement. Des travaux similaires se poursuivent concernant 21 autres stations dans la même région et devant être achevés dans le courant du mois de février prochain, a ajouté M. Noureddine Hamidatou. Ces opérations entrent dans le cadre d'un

projet confié à l'entreprise de travaux publics Cosider et à la Société générale des études et réalisation de travaux hydrauliques (Sogerhyt), portant sur la troisième tranche de réhabilitation du réseau d'assainissement de la vallée d'Ouargla, afin de mettre un terme à la problématique de déversement des eaux usées, selon le même responsable.

SÉRIE A ITALIENNE (AC MILAN)

Ibrahimovic testé positif au Covid-19



L'attaquant vedette suédois de l'AC Milan, Zlatan Ibrahimovic, a été testé positif au coronavirus (Covid-19), a déclaré jeudi le club pensionnaire de Serie A italienne de football. Le Suédois, âgé de 38 ans, a été placé à l'isolement à la suite de ce test effectué avant la rencontre de Ligue Europa entre l'AC Milan et les Norvégiens de Bodoe/Glimt. Aucun autre membre de l'équipe, dont le milieu international algérien Ismaïl Bennacer, n'a été testé positif,

précise la même source. "Zlatan Ibrahimovic a été testé positif au Covid-19 après une deuxième série de tests sur écouvillon avant le match de ce soir contre Bodoe/Glimt. Le club a informé les autorités compétentes et le joueur a été rapidement placé en quarantaine à domicile. Tous les autres membres de l'équipe et le personnel ont été testés négatifs". Ibrahimovic devrait donc manquer les matches contre Bodoe/Glimt en Europa League, ainsi

que Crotone et Spezia en Serie A. "Ibra" est le deuxième joueur du club lombard à être infecté après le défenseur brésilien Léo Duarte. L'ancien international suédois (116 sélections/62 buts) a entamé la nouvelle saison sur les chapeaux de roues en signant un doublé, lors de la victoire décrochée à domicile face à Bologne (2-0), à l'occasion de la 1re journée de Serie A.

Brèves

UEFA

Trois matches de sélections durant la trêve de mars et septembre 2021

L'UEFA a annoncé jeudi avoir débloqué deux nouvelles dates pour des matches de sélections en mars et septembre 2021 : ces deux trêves internationales comprendront donc trois rencontres au lieu de deux. L'instance européenne du football, réunie jeudi à Budapest en comité exécutif en marge de la Supercoupe d'Europe opposant dans la soirée le Bayern Munich à Séville, va ainsi permettre aux fédérations de rattraper les matches amicaux des mois de mars et juin 2020, reportés pour cause de pandémie. Ces trêves internationales à trois matches seront déjà mises en place en octobre et en novembre 2020 pour rattraper deux premières rencontres. Le programme sera donc chargé pour toutes les autres nations : entre septembre 2020 et juillet 2021, une sélection qui atteindrait la finale de l'Euro aurait ainsi disputé 20 rencontres. L'Union européenne de football a également acté les dates de la prochaine phase finale de la Ligue des nations, cette compétition créée pour remplacer les matches amicaux sans enjeu de l'automne. Ce "Final Four", regroupant les quatre vainqueurs de groupes de la Ligue A (1re division) pour des demi-finales, une finale et une petite finale, aura lieu les 6-7 octobre (demi-finales) et le 10 octobre 2021 (petite finale et finale). Trois pays ont exprimé leur intérêt pour organiser l'événement : l'Italie, les Pays-Bas et la Pologne. Initialement, ce tournoi final devait se tenir en juin 2021, mais ces dates sont désormais bloquées par la préparation à l'Euro. Le tenant du titre de la première édition est le Portugal de Cristiano Ronaldo, également champion d'Europe en titre.

R.S

FOOTBALL- GUINÉE ÉQUATORIALE

Le Portugais Jorge Costa nouveau sélectionneur

L'entraîneur portugais Jorge Costa est le nouveau sélectionneur de la Guinée équatoriale en remplacement du Français Sébastien Migné, a annoncé jeudi la Fédération nationale de football, la Feguit. L'ancien international portugais, âgé de 48 ans, qui a aussi été sélectionneur des Panthères du Gabon en 2014, a pour mission de qualifier le "Nzalang" pour la CAN-2021, reportée à 2022, au Cameroun. Il dirigera la sélection pour la première fois lors d'un match amical contre le Ghana, le 12 octobre en Turquie. Son prédécesseur Sébastien Migné avait été recruté en novembre 2019 et remercié en avril 2020. La Guinée équatoriale a disputé deux fois la phase finale de la CAN en tant que pays organisateur, avec le Gabon en 2012 et seule en 2015. Il y a cinq ans, elle était parvenue jusqu'aux demi-finales avant d'être éliminée par le Ghana.

R.S

MAROC

Enzo Zidane annoncé au WA Casablanca

Le milieu offensif Enzo Zidane, fils aîné de l'entraîneur du Real Madrid, Zinedine Zidane, devrait rejoindre le club marocain du Wydad de Casablanca (Div.1 de football), rapporte jeudi la presse sportive espagnole. La nouvelle a été annoncée par l'ancien défenseur international brésilien Roberto Carlos, qui n'est que l'agent du joueur de 25 ans, dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux. Après avoir joué pour plusieurs équipes en Espagne, en Suisse et au Portugal, Enzo devrait entamer une nouvelle aventure au Maroc en rejoignant prochainement les rangs du Wydad de Casablanca, souligne la presse, en citant des déclarations de la star brésilienne Roberto Carlos, ambassadeur du Real Madrid. Enzo Zidane est passé par toutes les catégories de jeunes du Real Madrid avant de faire ses débuts en équipe première en 2016 lors d'une rencontre de Coupe du Roi. Ensuite, il a rejoint Alaves en 2017, puis Lausanne Sport en Suisse. A son retour, il est prêt à Rayo Majadahonda où il a joué la saison 2018-19. Il a été transféré d'Alaves à Aves au Portugal avant de rejoindre Almeria en janvier dernier.

R.S

LUIS SUAREZ (FC BARCELONE)
"Je pars fier d'être entré dans l'histoire"

L'attaquant uruguayen Luis Suarez (33 ans), qui a rejoint l'Atlético Madrid dans la nuit de mercredi à jeudi, a assuré en larmes être "fier d'être entré dans l'histoire" du FC Barcelone lors de sa cérémonie d'adieux au club organisée jeudi à Barcelone.



"Arriver ici et jouer au Barça est un rêve devenu réalité. Parvenir aux chiffres auxquels je suis parvenu, je ne l'imaginai pas", a déclaré Suarez, 3e meilleur marqueur de l'histoire du club catalan (198 buts, derrière César Rodriguez et Messi), lors d'une cérémonie d'adieux aux côtés du président du club Josep Maria Bartomeu. "Je suis fier d'être entré dans l'histoire de ce club, d'être le troisième meilleur marqueur et de m'en aller de la manière dont je m'en vais", a souligné Suarez, devenu

depuis 2014 l'un des meilleurs N.9 de l'histoire du club blaugrana, et qui a dû essuyer ses larmes avant de parler. "Au FC Barcelone, tu dois constamment briller au maximum et tu ne sais jamais combien d'années cela peut durer. Donc je suis fier d'avoir tenu (si longtemps) à ce niveau et d'avoir toujours performé de la meilleure manière", a ajouté l'avant-centre international uruguayen (113 sélections), qui abandonne le club après six saisons en Catalogne pour rejoindre un concurrent direct au titre en Liga, l'Atlético Madrid (pour 6

millions d'euros en éléments variables). "Quand le Barça m'a communiqué qu'il ne comptait plus sur moi, il y a eu beaucoup d'appels, mais je me sentais en mesure d'aller dans une équipe qui pouvait rivaliser d'égal à égal avec les deux grandes équipes que sont le Barça et le Real Madrid. Je n'avais aucun doute là-dessus", a détaillé le "Pistolero". "Je pars avec beaucoup d'envie, avec un gros enthousiasme, parce que ce nouveau défi m'attire beaucoup", a assuré le natif de Salto. La prochaine rencontre face au FC Barcelone avec les "Colchoneros" est pro-

grammée en novembre, dans le cadre de la 10e journée de Liga. "Evidemment que (ces matches) sont spéciaux, quand tu affrontes ton ancienne équipe, tes amis, tes ex-coéquipiers qui te connaissent et que tu connais aussi. On essaiera de faire du mieux possible chacun pour son équipe, et ce sera quelque chose de beau", a prévu Suarez. Selon la presse espagnole, l'avant-centre était attendu jeudi après-midi à Madrid, où il devait passer son examen médical, signer son nouveau contrat et intégrer sa nouvelle équipe.

R.S

FOOTBALL

Cinq changements en Ligue des champions et Ligue des nations

L'UEFA a annoncé jeudi que la règle des cinq changements, mise en place à l'été après l'interruption des matches pour cause de crise sanitaire, serait appliquée cette saison en Ligue des champions et Ligue des nations, le cas de l'Euro restant lui à trancher. L'UEFA a en effet fait savoir qu'une "autre décision" sera prise ultérieurement concernant l'Euro-2020, reprogrammé en juin-juillet 2021. "Jusqu'à cinq remplacements seront autorisés pour tous les matches de Ligue des nations, barrages des qualifications à l'Euro, qualifications à l'Euro féminin, Ligue des champions,

Ligue Europa et Ligue des champions féminine", a énuméré l'instance européenne du football jeudi à Budapest, après la tenue de son comité exécutif. Le rétablissement de cette règle, mise entre parenthèses pour le début de la Ligue des nations en septembre, avait été demandé par plusieurs sélectionneurs pestant contre les cadences infernales postérieures à un été chargé en matches reprogrammés. Parmi eux, Joachim Low (Allemagne), Didier Deschamps (France) ou encore Luis Enrique (Espagne) avaient exhorté l'UEFA à mettre en

place cette évolution de règlement. Celle-ci a été adoptée par plusieurs ligues nationales pour la saison 2020-2021, comme la ligue espagnole, la ligue française ou encore la ligue allemande. Mais pas la ligue anglaise, qui a décidé de revenir à la règle habituelle des trois changements. Le syndicat mondial des joueurs (Fifpro) a immédiatement "salué" une décision qui "va aider à mieux gérer la charge de travail sans précéder à laquelle les joueurs vont faire face dans les prochains mois".

R.S

LEEDS UNITED

L'espagnol Diego Llorente pour quatre ans

Le défenseur international espagnol Diego Llorente (27 ans) a signé un contrat de quatre ans avec Leeds United en provenance de la Real Sociedad, a annoncé le club anglais jeudi. Selon la presse, le montant de l'indemnité de transfert se situerait autour de 20 millions d'euros. Llorente a débuté sa carrière au Real Madrid en 2013, avant d'être prêté au Rayo Vallecano puis à Malaga et d'être finale-

ment transféré à la Real Sociedad en 2017. Avec le club de San Sebastian, Llorente (5 sélections) a disputé 88 matches en trois saisons, inscrivant 8 buts. "Pour moi, la Premier League est la compétition la plus importante dans le monde du football et c'est un défi que de venir ici", a expliqué le joueur cité sur le site internet du club. L'entraîneur de Leeds "Marcelo Bielsa a aussi été un facteur-clé

(dans ma venue), pour moi, c'est le meilleur entraîneur au monde et je suis venu pour apprendre autant que possible avec lui", a-t-il ajouté. Promu cette saison en Premier League après 16 années dans les échelons inférieurs, Leeds a débuté son championnat par une défaite contre le champion en titre Liverpool et une victoire sur le promu Fulham sur le même score de 4-3. Si le jeu prôné par "El Loco" sé-

duit déjà, les lacunes défensives devront rapidement être résolues si les Peacocks veulent avoir une bonne chance de se maintenir en fin de saison. Leeds s'était déjà renforcé cet été en faisant notamment venir, pour un montant record de 40 millions d'euros, bonus compris, l'attaquant Rodrigo Moreno de Séville et le défenseur allemand Robin Koch de Freiburg.

R.S

FOOT / QUALIF. CAN U17

Le sélectionneur Lacet dévoile une liste de 25 joueurs

Le sélectionneur de l'équipe nationale de football des moins de 17 ans (U17), Mohamed Lacet, a dévoilé jeudi une liste élargie de 25 joueurs convoqués pour un stage prévu du 27 septembre au 10 octobre à l'Académie de Khemis Miliana (Ain Defla), a annoncé la Fédération algérienne (FAF) sur son site.



Ce stage s'inscrit dans le cadre de la préparation du tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF), prévu en Algérie et qualificatif à la CAN-2021 au Maroc. Dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus (Covid-19), la FAF souligne qu'un "protocole sanitaire est mis en place par la commission médicale de la FAF pour la prise en charge des joueurs et l'ensemble du staff ainsi que le personnel chargé du déroulement du

stage". L'Académie de la FAF et le Paradou AC sont les plus représentés dans cette liste avec respectivement 8 et 7 joueurs retenus.

Voici par ailleurs la liste des 25 joueurs: Boumengouch Abdelaziz Chamseddine, Laroussi Adam, Zaoui Salah Eddine, Touat Mohamed, Bouzazhah Ouanisse, Kerroum Mohamed, Omar Mohamed Rafik Bekhouche Mohamed Anis (Académie-FAF), Hanfoug Fouad, Triaki

Issam Hafis, Bellas Brahim, Benmecheta Mohamed Islam (CRB), Lalam Abdelghani, Malek Mohamed Abdelaziz, Safir Omar, Bestane Aymen, Garat Anes, Zaimeche Mohamed Moataz, Abdelkader Mohamed Islam (PAC), Boudeja Amayes, Mezine Ilyes (JSK), Cheroudi Brahim El-Khalil (ASO), Allegui Mohamed (JSMS), Grine Hatem (USMAn), Ait Ziane Zakaria (ESS).

R.S

FOOT / JS KABYLIE

L'entraîneur Zelfani autorisé à entrer en Algérie

L'entraîneur tunisien de la JS Kabylie, Yamen Zelfani, est attendu jeudi en Algérie, après avoir été autorisé à entrer au pays, alors que les frontières sont toujours fermées en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19), a annoncé le club pensionnaire de la Ligue 1 algérienne de football sur sa page Facebook. Bloqué en Tunisie depuis le début de la pandémie, Zelfani est attendu en compagnie de son adjoint Beltaïef Fakhri et du milieu offensif Oussama Darragi, précise la même source.

"Autorisés à entrer en Algérie, le coach en chef Zelfani et son adjoint Fakhri, ainsi que

le joueur Oussama Darragi, dont les tests PCR sont négatifs, sont attendus aujourd'hui. Ils vont entrer en confinement pendant une semaine avant de rejoindre Tizi-Ouzou", souligne la JSK dans un communiqué. Après un premier stage effectué à Akbou (Béjaïa) sous la houlette de l'entraîneur-adjoint Mourad Karouf, les coéquipiers de Rezki Hamroune se trouvent depuis quelques jours à Mostaganem pour leur deuxième regroupement.

En matière de recrutement, la formation kabyle a entamé le mercato d'été en force, en engageant plusieurs joueurs issus de diffé-

rents paliers, dont Lyes Fayçal Haddouche (CRB Dar El-Beïda), Juba Aguiel (ES Ben Aknoun) et Kerroum Ahmed (ASM Oran). En revanche, le club a libéré plusieurs joueurs à l'image de Taoufik Addadi, Taoufik Zeghdane et Nabil Saâdou, alors que le contrat d'Amir Balaïli n'a pas été renouvelé. La JSK a terminé la saison 2019-2020, arrêtée en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, à la 4e place au classement avec 36 points, à quatre longueurs du CR Belouïdad, désigné à titre exceptionnel champion d'Algérie.

R.S

FOOTBALL / LIGUE 2

La LNFA dévoile la composition des deux groupes du championnat

La Ligue nationale de football amateur (LNFA) a publié mercredi la composition des deux groupes du championnat de Ligue 2 pour la saison 2020-2021, dont la date du coup d'envoi n'est pas encore connue.

Trente-six clubs composent la nouvelle L2, répartis sur deux groupes en fonction du critère géographique (Centre-Est et Centre-Ouest), explique le site internet de la LNFA. Sur la base du nouveau système pyramidal de compétition, la Ligue 2 2020-2021 aura un statut amateur et donc gérée par la LNFA et non plus par la Ligue de football professionnel comme auparavant.

La composition des groupes :
Centre-Est : IB Lakhdaria, USM Annaba, AS Khroub, DRB Tadjenanet, MC El-Eulima, MO Béjaïa, JSM Béjaïa, MO Constantine, US Chaouia, CA Batna, MSP Batna, HB Chelghoum Laïd, CRB Ouled Djellal, USM Khenchela, WR M'sila, Amel Boussaâda, NRB Telegma, CR Béni-Thour.
Centre-Ouest : RC Arbaâ, MC Saïda, ASM Oran, OM Arzew, CR Témouchent, IRB El-Kerma, MCB Oued Sly, RCB Oued R'hiou, SC Ain Defla, JSM Tiaret, US Remchi, SKAF Khemis Miliana, USM Blida, WA Boufarik, ES Ben-Aknoun, CRB Aïn-Oussera, RC Kouba, USM Harrach.

R.S

FOOT / LIGUE 1 - TRANSFERTS

Saâdou (JSK) 5e recrue estivale du MC Alger

Le défenseur et capitaine de la JS Kabylie, Nabil Saâdou, s'est engagé jeudi pour un contrat de deux saisons avec le MC Alger, a annoncé le club vice-champion d'Algérie de Ligue 1 de football sur sa page officielle Facebook. Saâdou (30 ans), passé par les jeunes catégories du MCA, devient la cinquième recrue du "Doyen", après l'attaquant Abdelhak Abdelhadi (ex-MC Oran), le défenseur central Mouad Haddad (ex-JSM Skikda), le milieu de terrain ivoirien Isla Daoudi Diomandé (ex-ES Sétif) et le gardien de

but Abdelkadir Salhi (ex-JS Kabylie). D'autres joueurs sont annoncés comme des éventuelles futures recrues, à l'image du milieu offensif algérien de l'ES Tunis, Bilal Bensaha ou encore d'un attaquant étranger dont l'identité n'a pas été dévoilée.

En revanche, le Mouloudia s'est passé de quelques joueurs dont l'attaquant Hicham Nekkache et le milieu de terrain Walid Derrardja, signataires d'un contrat de deux saisons avec le MC Oran, et récemment le défenseur central Zidane Mebarakou, dont le

contrat a été résilié à l'amiable. Pour préserver l'ossature de l'équipe, la direction a prolongé le contrat du meneur de jeu Abderrahmane Bourdim, du latéral droit Abderrahmane Hachoud et de l'attaquant Samy Frioui. Le MCA a entamé dimanche sa préparation en vue de la nouvelle saison, à l'école supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Aïn Bénian (Alger), sous la conduite de l'entraîneur Nabil Neghiz. Un deuxième stage est prévu à Mostaganem en octobre prochain.

R.S

Brèves

FOOT - LIGUE 2 / MC SAÏDA

Le président du CSA "inquiété" pour la situation du club

Le président du Club sportif amateur (CSA) du MC Saïda, Mohamed Messâdi, s'est montré jeudi "inquiété" concernant la situation prévalant au sein de son club pensionnaire de la Ligue deux de football, qu'il a qualifiée de "catastrophique". "Les choses vont de mal en pis au sein de notre équipe de football. Au moment où les clubs se préparent à reprendre l'entraînement en prévision de la saison prochaine, on trouve des difficultés énormes pour remettre de l'ordre dans la maison", a déploré le boss du CSA de la formation de l'Ouest du pays dans une déclaration à l'APS. Selon ce responsable, à l'origine de cette situation, "la crise financière aiguë que traverse le club depuis plusieurs années", ajoutant que les nouveaux responsables de la Société sportive par actions (SSPA), "n'ont pas ramené le plus attendu d'eux depuis qu'ils ont pris en mains l'équipe". Les "Vert et Rouge" avaient terminé à la 9e place la précédente édition du championnat, suspendue après 23 journées à cause de la pandémie de coronavirus, rappelle-t-on. Face à cette situation, la direction du CSA, propriétaire de la majorité des actions de la SSPA du club, a agi récemment en sollicitant l'intervention des autorités locales, a encore fait savoir le même responsable.

"Le wali de Saïda nous a invités à une réunion pour débattre de la situation du club et essayer de lui trouver des solutions afin de lui éviter des lendemains incertains, surtout au vu des dettes colossales qu'il traîne et qui lui ont valu d'être interdit de recrutement au cours de l'actuelle période des transferts", a indiqué le même interlocuteur.

R.S

FOOTBALL / TRANSFERTS

Le gardien Edouard Mendy (Rennes) rejoint Chelsea

Le gardien de but international sénégalais de Rennes (France), Edouard Mendy, a signé un contrat de cinq ans avec Chelsea (Angleterre), ont annoncé jeudi les deux clubs. "Je suis très content de rejoindre Chelsea, c'est un rêve pour moi de faire partie de cet effectif incroyable et de travailler avec l'entraîneur Frank Lampard", a déclaré le gardien, cité dans le communiqué du club. Selon la presse, le transfert s'élèverait à 22 millions de livres (24 millions d'euros), soit le montant le plus élevé de l'histoire pour un gardien provenant de la Ligue 1 française. Mendy (28 ans) a disputé 34 rencontres la saison dernière et grandement contribué à la première qualification du club breton pour la Ligue des champions. Il sera en concurrence avec Kepa Arrizabalaga et Willy Caballero. Acheté il y a deux ans près de 80 millions d'euros à l'Athletic Bilbao, ce qui est le montant le plus élevé jamais dépensé pour un gardien de but, Kepa (25 ans) vient de vivre une saison très compliquée, multipliant les bourdes même s'il n'a pas été aidé par une défense très poreuse. Il s'est encore distingué en prenant un but sur un dégagement intercepté par Saïdio Mané lors de la défaite (2-0) contre Liverpool dimanche dernier. Il s'agit de la septième recrue de Chelsea qui a dépensé plus de 250 millions d'euros cet été pour se renforcer dans l'espoir de concurrencer Liverpool et Manchester City dans la course au titre.

R.S

TOKYO

Les JO-2020 pourraient avoir lieu même sans vaccin

Les Jeux de Tokyo-2020, reportés à 2021 en raison de la pandémie de coronavirus, pourraient avoir lieu même sans vaccin contre le Covid-19, a estimé jeudi le président du Comité international olympique (CIO), Thomas Bach. "Le sport revient lentement mais sûrement" et "un certain nombre de grands événements sportifs ont été organisés avec succès récemment, notamment des matches dans différentes ligues japonaises", s'est félicité le patron du CIO, qui communique par vidéoconférence avec les responsables japonais de l'organisation, réunis à Tokyo. "Des événements très complexes comme le Tour de France nous ont montré et ont montré au monde que l'on peut organiser des événements sportifs sûrs même sans vaccin", a ajouté l'ancien escrimeur allemand. L'arrivée d'un vaccin et de tests rapides du coronavirus, qui a déjà contaminé près de 32 millions de personnes dans le monde et fait plus de 970.000 morts, selon des chiffres officiels, "faciliterait cependant grandement la tenue des Jeux" qui doivent débuter le 23 juillet 2021, a convenu Bach. Les organisateurs ont plusieurs fois répété que le JO aurait lieu sous une forme ou une autre, et seraient sûrs pour les spectateurs comme les athlètes. Rappelant que de "grands défis" se dressaient encore sur la route des Jeux, le numéro 1 du CIO a noté qu'il était impossible de se préparer à tous les scénarios possibles, et que les organisateurs ne feraient pas d'annonces prématurées quant à la forme finale que prendra l'événement. "Je suis certain que nous allons parvenir à organiser des JO qui seront historiques. Nous en ferons un succès, ensemble", a-t-il conclu.

R.S

Brèves

BURKINA FASO
Deux militaires tués dans l'explosion de leur véhicule

Deux militaires burkinabè ont été tués jeudi dans l'explosion d'une bombe artisanale au passage de leur véhicule à Toéni dans la province du Sourou (nord-ouest), a-t-on indiqué de sources concordantes. "Le véhicule transportant une équipe de sécurisation de l'armée a sauté sur une mine dans la localité de Toéni. Le bilan provisoire est de deux militaires décédés", ont indiqué des sources sécuritaires. L'attentat est survenu dans une zone qui a déjà connu plusieurs attaques, dont l'une des plus meurtrières remonte à décembre 2018 lorsque dix gendarmes avaient été tués et trois autres blessés dans une embuscade. Alors que le pays est en proie aux attaques terroristes depuis 2015, faisant de nombreuses victimes et des milliers de déplacés, l'armée a annoncé lundi dernier avoir "neutralisé" une vingtaine de terroristes les 11 et 13 septembre dernier lors d'opérations de sécurisation dans le Sahel et le nord du pays.

CAMEROUN
Dix partis politiques en lice pour les élections régionales

Dix partis politiques prendront part aux premières élections régionales camerounaises prévues le 6 décembre, a déclaré mercredi Erik Essouze, directeur général d'Electcam (ElecCam), l'organe en charge de l'organisation des élections du Cameroun. Cette annonce a été faite à l'issue du délai légal pour le dépôt des candidatures aux élections régionales. Le collège électoral pour l'élection des conseillers régionaux est composé des conseillers municipaux et des chefs traditionnels, soit environ 24.000 électeurs, selon M. Essouze. D'après la loi constitutionnelle camerounaise, le conseil régional est l'assemblée délibérante des affaires de la région. Les élections régionales, prévues dans la Constitution depuis de longues années, n'ont pourtant jamais été organisées. Pour beaucoup d'observateurs locaux, les premières régionales devraient permettre d'accélérer la décentralisation, contribuant ainsi à mettre fin à la crise sécessionniste qui sévit depuis 2017 dans les deux régions anglophones du Cameroun, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. (APS)

RD CONGO
Plus de 600 morts en six mois en Ituri

Au moins 636 personnes ont été tuées en Ituri (nord-est de la République démocratique du Congo) durant le premier semestre de 2020, a annoncé jeudi le bureau de la Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA). Quelque 1130 personnes ont en outre été blessées, précise OCHA dans une note publiée jeudi dans laquelle elle alerte sur l'augmentation "sans précédent" des déplacements. Le bureau de la Coordination des Affaires humanitaires des Nations Unies précise qu'environ 190 incidents sécuritaires "tels que des massacres, violences sexuelles, meurtres ont été rapportés durant cette période". Les auteurs de ces exactions sont essentiellement les miliciens de la CODECO, coopérative de développement du Congo, et les rebelles ougandais des forces démocratiques alliées (ADF) venus de la province voisine du Nord Kivu (Est), précise OCHA.

ONU

Le président du Zimbabwe demande la levée des sanctions occidentales

Le président du Zimbabwe, Emmerson Mnangagwa, a demandé jeudi le soutien de l'ONU pour la levée des sanctions occidentales qui empêchent selon lui son pays d'atteindre les objectifs de développement durable.



Dans son discours à l'Assemblée générale annuelle des Nations Unies, une vidéo pré-enregistrée, il a rappelé l'existence d'un rapport de l'ONU soulignant l'impact négatif des sanctions sur le Zimbabwe. "Il s'agit d'une violation du droit international qui compromet la capa-

cité du Zimbabwe à mettre en œuvre et à atteindre les objectifs de développement durable", y compris l'éradication de la faim, a-t-il affirmé. "Nous appelons donc l'Assemblée générale à se prononcer fermement contre ces sanctions illégales unilatérales", a-t-il ajouté. Le Zimbabwe est visé par des sanc-

tions occidentales depuis le début des années 2000. Elles visent cependant surtout des dirigeants accusés de corruption et de mauvaise gestion de l'économie. Selon un rapport de l'ONU datant de novembre 2019, les sanctions ont toutefois des répercussions sur le commerce et l'investissement. "Ces

sanctions économiques aggravent les inégalités existantes et n'ont aucun impact réel sur leurs cibles supposées", indique ce document qui révèle que 60% des Zimbabwéens sont en situation d'insécurité alimentaire. Emmerson Mnangagwa a pris le pouvoir en 2017 après l'éviction de Robert Mugabe.

LE SOUDAN
Les indemnités réclamées par Washington pour deux attentats réunies

Le Soudan a affirmé avoir réuni le montant des indemnités réclamées par Washington dans le cadre d'un accord sur l'indemnisation des familles des victimes américaines d'attentats perpétrés en 1998 contre des ambassades des Etats-Unis en Afrique. "La promulgation par le Congrès américain de la loi immunisant le Soudan de toutes poursuites ultérieures est le seul point encore en suspens avant la mise en application de l'accord sur le paiement des indemnités" aux fa-

milles des victimes, a indiqué mercredi le Premier ministre Abdallah Hamdok cité par l'agence officielle Suna. Avec cet accord, a déclaré jeudi le chef de la diplomatie soudanaise, Omer Gamareldin Ismail, en déplacement à Genève, le Soudan pourra plus facilement dire aux Etats-Unis "retirez-nous de la liste des Etats soutenant le terrorisme et allons de l'avant". Cette sanction, synonyme d'entrave aux investissements pour le Soudan, remonte à 1993, le pays dirigé par Omar el-Béchir était alors de-

venu un paria pour avoir accueilli le chef d'Al-Qaïda Oussama ben Laden. La crise s'est envenimée quand deux attentats, revendiqués par Al-Qaïda, ont été perpétrés en 1998 contre les ambassades américaines au Kenya et en Tanzanie, faisant plus de 200 morts. Washington avait alors accusé le Soudan d'avoir appuyé les responsables des attaques et exigé des compensations pour les familles des victimes américaines, qui sont un préalable au retrait du pays de la liste noire.

BENI (EST DE LA RD CONGO)
Au moins cinq morts dans une attaque des ADF

Au moins cinq civils ont été tués dans une attaque attribuée au groupe Forces démocratiques alliées (ADF) d'une localité de la région de Beni dans l'est de la République démocratique du Congo, a-t-on indiqué jeudi de sources locales. "Le matin, cinq cadavres étaient retrouvés à Mutuanga après une

attaque des ADF la nuit. Cet après-midi le nombre de morts est passé de cinq à onze", a déclaré Donat Kibwana, administrateur du territoire de Beni cité par l'agence AFP. "Parmi les personnes tuées hier (mercredi) par balles et armes blanches, il y des femmes, des hommes et des enfants. Je suis sur place pour super-

viser toutes les opérations jusqu'à l'enterrement", a précisé M. Kibwana. Les chercheurs du Baromètre sécuritaire du Kivu (KST en anglais) ont confirmé un "bilan provisoire" de cinq morts. L'attaque de la cité de Kibwana, située à 60 kilomètres de la frontière de la RDC et de l'Ouganda a

eu lieu vers 20h00 (18h00 GMT), a indiqué Paluku Batoleni, responsable de la société civile de cette localité. Dans la nuit de dimanche à lundi, douze civils et un soldat congolais avaient été tués dans une précédente attaque attribuée aux ADF, tenus pour responsables de la mort de 570 civils depuis novembre 2019.

SAHARA OCCIDENTAL ET EN PALESTINE

L'Afrique du Sud et Cuba appellent à la fin de l'occupation

Le président sud-africain, Cyril Ramaphosa, et le Cubain, Miguel Diaz Canel Bermudez, ont appelé dans leurs discours devant l'Assemblée générale des Nations Unies à la fin de l'occupation illégale du Sahara occidental et de la Palestine, réitérant leur soutien indéfectible à l'autodétermination des deux populations.



"Alors que nous célébrons l'anniversaire de la fondation d'une organisation vouée à la liberté et à l'égalité, les peuples de Palestine et du Sahara occidental continuent de vivre sous l'occupation", a déploré M. Ramaphosa qui assure la présidence de l'Union africaine (UA).

Le président de l'Afrique du Sud a saisi cette occasion pour réitérer son appel à "la fin de l'occupation illégale du Sahara occidental" et son soutien au droit des peuples sahraoui et palestinien, à l'autodétermination. De son côté, le Président cubain, Miguel Diaz Canel Bermudez, a réitéré dans son discours devant la même session, le soutien de principe et constant de son pays au droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental qui est inscrit depuis 1966 à la liste des territoires non autonomes, et donc éligible à l'application de la résolution 1514 de l'Assemblée générale de l'ONU portant déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux. "Nous réaffirmons notre solidarité invariable avec le peuple sahraoui", a déclaré le président cubain.

Et d'ajouter: "Nous réclamons un règlement juste au conflit du Moyen-Orient, lequel repose sur l'exercice réel par le peuple palestinien de

son droit inaliénable à construire son propre Etat dans les frontières antérieures à 1967, avec El Qods-Est comme capitale", et "nous rejetons les tentatives d'Israël d'annexer de nouveaux territoires en Cisjordanie".

LE PRÉSIDENT NAMIBIEN POUR L'AUTODÉTERMINATION DES PEUPLES SAHRAOUI ET PALESTINIEN

Le Président de la Namibie, Hage Geingob, a déclaré mercredi, dans son discours devant l'Assemblée générale de l'ONU, le soutien de son pays au droit à l'autodétermination des peuples sahraoui et palestinien qui meurent jusqu'ici sous occupation. "Nous souhaitons exprimer notre soutien constant au droit à l'autodétermination et à la liberté des peuples de Palestine et du Sahara occidental", a déclaré M. Geingob, dans une allocution prononcée mercredi par visioconférence à l'occasion de la tenue de la 75^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale (AG) de l'ONU.

Le Président namibien, a saisi l'occasion pour lancer un appel pour la nomination "rapide" d'un Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour le Sahara occidental

pour succéder à l'ancien émissaire Horst Kohler. Evoquant la question palestinienne, le Président Geingob a réitéré son appui à "un règlement qui apportera une paix juste, durable et globale entre Israéliens et Palestiniens".

"Malgré les menaces israéliennes continues d'annexion du territoire palestinien, nous gardons espoir d'une solution de paix juste et globale qui garantira les droits du peuple palestinien et assurera son retour dans ses territoires, tout en préservant la paix et la sécurité", a-t-il soutenu. Plusieurs dirigeants ont réitéré, devant l'AG de l'ONU, leur soutien au droit inaliénable du peuple sahraoui à l'autodétermination, et des Palestiniens à la création d'un Etat indépendant et souverain avec El-Qods pour capitale.

Cette session qui coïncide avec le 75^e anniversaire de l'ONU se tient sous le slogan: "L'avenir que nous voulons les Nations Unies dont nous avons besoin: réaffirmer notre engagement collectif en faveur du multilatéralisme - affronter la COVID-19- par une action multilatérale efficace". Les principales activités de la 75^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, avec des discours successifs de chefs d'Etat, se dérouleront notamment par visioconférence du 21 au 29 septembre.

R.I

LIBYE

Al-Sarraj dénonce devant l'ONU, le comportement des milices armées

Le chef du gouvernement libyen reconnu par l'ONU, Fayez al-Sarraj, a dénoncé jeudi devant l'Assemblée générale annuelle de l'Organisation le comportement des milices armées dans son pays, qui risquent de mettre en péril le fragile cessez-le-feu observé. Dans son allocution vidéo, pré-enregistrée pour l'Assemblée qui se tient essentiellement virtuellement à cause de la pandémie, le responsable, qui a annoncé vouloir quitter ses fonctions d'ici fin octobre, a salué les engagements des dirigeants politiques dans l'est de la Libye, opposés à son pouvoir, à arrêter la violence et reprendre la production pétrolière. "Cependant, nous n'avons pas vu de coopération des groupes armés et de milices agressives", a-t-il souligné. "En fait, nous n'avons vu que des déclarations hostiles de leur porte-parole et des violations commises par leurs forces", a-t-il précisé. "En conséquence, elles seront tenues pour responsables de toute confrontation militaire et d'éventuelles destructions et victimes qui en découleront".

Le gouvernement de Fayez al-Sarraj est soutenu depuis la fin de l'année dernière par la Turquie. Son opposant dans l'est, le maréchal Khalifa Haftar, a de son côté un appui notamment de l'Égypte, des Emirats Arabes Unis et de la Russie. Fayez al-Sarraj a demandé le soutien des Nations unies pour organiser des élections. "Les Libyens ont attendu trop longtemps pour ces élections", a-t-il déploré. Après des mois de divisions entre membres du Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, doit nommer prochainement un nouvel émissaire pour la Libye, afin de succéder au Libanais Ghasan Salamé, démissionnaire début mars pour raison de santé.

Parmi les noms qui circulent figure celui de l'actuel émissaire pour le Proche-Orient, le Bulgare Nickolay Mladenov. En marge de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Allemagne a prévu d'organiser une visioconférence sur la Libye à un niveau ministériel le 5 octobre afin de relancer les efforts de paix dans ce pays, en chaos depuis la chute en 2011 de Mouammar Kadhafi.

R.I

PALESTINE

Hamas et Fatah pour des élections "d'ici six mois"

Les mouvements palestiniens, Fatah et le Hamas, ont annoncé, jeudi, s'être entendus sur l'organisation "au cours des six prochains mois" des premières élections palestiniennes depuis 2005.

Le mouvement de résistance Hamas et le Fatah se sont entendus jeudi sur l'organisation "d'ici six mois" des premières élections palestiniennes en quinze ans, a indiqué Jibril al-Rajoub, un responsable du comité central du mouvement Fatah. "Nous nous sommes mis d'accord pour la tenue en premier lieu des élections législatives, puis de l'élection du président de l'Autorité palestinienne et enfin du conseil central de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) au cours des six prochains mois", a précisé Jibril al-Rajoub. La dernière élection présidentielle palestinienne remonte à 2005.

A l'époque, le successeur de Yasser Arafat à la tête du Fatah, Mahmoud Abbas, aujourd'hui âgé de 84 ans, avait remporté le scrutin avec 62 % d'appuis et dirige depuis l'Autorité palestinienne. Un an plus tard, le Hamas avait remporté les législatives. Les dirigeants des deux groupes doivent accorder jeudi soir des interviews communes sur les chaînes Palestine TV, basée en Cisjordanie, et Al-Aqsa. Dans la bande de Gaza, selon des médias. Cette annonce intervient, alors que les factions palestiniennes ont amorcé récemment un dialogue.

R.I

IRAN

Nouvelle base maritime près du détroit d'Ormuz

Les Gardiens de la Révolution iraniens, ont inauguré une nouvelle base maritime qui doit assurer leur "domination" sur le détroit stratégique d'Ormuz dans le Golfe, a annoncé jeudi, un média d'Etat, après des mois de tensions entre Téhéran et Washington. La base du "martyr Seyyed Majid Rahbar" se situe dans la province iranienne de Hormozgan (sud) près de l'entrée du détroit d'Ormuz, par lequel transite un cinquième des exportations pétrolières mondiales. Cette voie maritime stratégique et les eaux environnantes du Golfe, ont été l'an dernier le théâtre de fortes tensions entre l'Iran et les Etats-

Unis quand des navires ont fait l'objet d'attaques mystérieuses, des drones abattus et des pétroliers saisis. "Cette base a été construite dans le but de contrôler totalement les entrées et sorties des avions extraterritoriaux et des navires" dans les eaux du Golfe, a déclaré mercredi le chef des Gardiens de la Révolution, le général Hossein Salami. "Cet emplacement est l'un des sites défensifs les plus stratégiques du pays", a-t-il ajouté, selon le site de la télévision d'Etat. La marine des Gardiens, qui opèrent séparément du reste des forces armées iraniennes, "dispose désormais d'une base maritime très puissante"

après six ans de construction, a ajouté M. Salami. Cette annonce survient quelques jours après qu'un porte-avions américain a traversé le détroit d'Ormuz pour entrer dans le Golfe, et au moment où le président américain Donald Trump a Washington a rétabli, voire durci, les sanctions américaines contre l'Iran, affirmant même désormais, seul et contre toutes les autres grandes puissances, que les mesures punitives de l'ONU sont aussi de retour. Les autres grandes puissances et notamment les Européens s'opposent au rétablissement de ces sanctions soulignant le retrait de Washington de l'accord sur le

nucléaire iranien en 2018. En juin 2019, Téhéran avait abattu un drone Global Hawk, au dessus du détroit d'Ormuz car il aurait violé l'espace aérien de la République islamique, ce que les Etats-Unis ont démenti. Washington a accusé de son côté Téhéran d'être responsable des attaques menées contre des pétroliers américains dans le Golfe, près d'Oman, ainsi que d'une attaque contre des sites pétroliers saoudiens. L'Iran a rejeté l'ensemble des ces accusations. Depuis ces incidents, les deux pays sont apparus à plusieurs reprises au bord de la confrontation directe.

R.I

Le dérèglement climatique ravage le Sahel

Paradoxe : le Sahel, une région rendue de plus en plus aride par l'avancée du désert, fait face régulièrement à des inondations dévastatrices. Une double peine aux raisons multiples, favorisée par le dérèglement climatique.

Un homme, les pieds dans l'eau, transportant des matelas sur sa tête. Une femme entreposant ce qu'elle a pu sauver de ses casseroles sur une barque de fortune. Des jeunes tentant de construire une digue de sable à la vitesse devant des cases en torchis à moitié détruites... Depuis quelques années, ces images sont devenues habituelles au Sahel. Sur les réseaux sociaux, on a même vu récemment un 4x4, tiré par un câble, sortir miraculeusement des eaux sous les vivats de la foule.

Loin de l'image qui est la sienne depuis des années — une savane rendue de plus en plus aride par l'avancée du désert et où tout manque, à commencer par l'eau —, cette région est régulièrement dévastée par de violentes inondations. La pluie, vitale pour des millions de cultivateurs et d'éleveurs, n'y est pas toujours attendue avec impatience. Au contraire. Dans les grandes villes notamment, on sait quelle va arriver, généralement à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre, et quelle va provoquer des crues monumentales et des inondations tragiques, qui feront des dégâts considérables et qui endeuilleront des milliers de familles. « Chaque année c'est la même histoire, on a les pieds dans l'eau. Que peut-on y faire ? », se lamente Ali, un habitant de Niamey dont le quartier, Lamordé, a été une nouvelle fois envahi par les eaux du fleuve Niger début septembre, et qui a dû envoyer sa famille chez des amis le temps de nettoyer sa maison.

La capitale nigérienne a été particulièrement affectée cette année. Plusieurs quartiers ont été inondés, dont ceux de la rive droite, où se trouve notamment l'université, après la rupture d'une digue qui n'a pas résisté à la puissance des eaux du fleuve. À la date du 7 septembre, les autorités avaient dénombré pas moins de 65 morts (dont 14 par noyade), près de 32 000 maisons effondrées, environ 330 000 sinistrés et des milliers d'hectares de cultures ravagées sur l'ensemble du territoire national. Autre pays particulièrement impacté cette année : le Soudan, où l'on dénombre selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA) une centaine de morts, près de 71 000 maisons détruites et plus de 720 000 personnes sinistrées, prises au piège par de fortes pluies (dans l'ouest) et par la montée des eaux du Nil (dans l'est). Dans ce pays, où l'état d'urgence nationale a été décrété pour une durée de trois mois, on estime que ces inondations sont les plus importantes depuis 1946. Selon le gouvernement, le niveau du Nil a atteint la cote de 17,43 m, soit le niveau le plus élevé jamais enregistré en un siècle. Des pluies diluviennes se sont également abattues sur le Burkina Faso, où l'état de catastrophe naturelle a été déclaré le 9 septembre, alors que l'on dénombrait 13 morts ; sur le Nigeria, où l'on compte plus de 30 morts ; le Tchad, la Mauritanie ou encore le Sénégal. Dakar, la capitale, a été particulièrement touchée : il est tombé en un seul jour, le 5 septembre, plus d'eau que durant les trois mois d'une saison des pluies qualifiée de « normale ». Selon OCHA, près de 760 000 personnes ont été touchées par



les inondations qui ont frappé ces dernières semaines l'Afrique de l'Ouest et une partie de l'Afrique centrale.

Ce qui surprenait tout le monde il y a dix ans ne choque plus guère aujourd'hui. « On a fini par s'y habituer, note Ali, le Nigérien cité plus haut. Maintenant, on vit avec. » En 2019, les pluies torrentielles avaient affecté plus d'un million de personnes dans onze pays subsahariens. Dans la plupart des pays du Sahel, les inondations se sont multipliées ces dernières années, notamment dans les grandes villes : Niamey en 2010, 2012, 2013, 2016, 2017 ; Ouagadougou en 2009, 2012 et 2015...

Le 1er septembre 2009, la capitale burkinabé avait reçu 263 mm d'eau de pluie en l'espace de 12 heures — du jamais vu. Onze ans après, les Ouagalais s'en souviennent encore. Les retenues d'eau avaient débordé. Quarante-cinq quartiers avaient été inondés, et au moins 125 000 personnes sinistrées. « Avec ma femme, nous avons eu à peine le temps de prendre notre garçon et de fuir. C'est venu très vite. L'eau est montée jusqu'à 1,50 m. La maison s'est écroulée », racontait-il y a quelques années Antoine, un rescapé qui avait été relégué loin du centre-ville par les pouvoirs publics. Ce même 1er septembre 2009, une pluie extrêmement violente s'était abattue dans le nord du Niger, en plein désert, provoquant une crue importante de l'oued Teloua qui avait inondé la ville d'Agadez et provoqué d'immenses dégâts (3 morts, près de 80 000 sinistrés, des champs dévastés).

Comment expliquer que l'eau cause de tels dégâts dans une région réputée sèche, et qui est menacée par l'avancée du désert ? Tout le monde pense évidemment au réchauffement climatique. « L'Afrique de l'Ouest connaît un réchauffement plus marqué qu'ailleurs, avec un gain de 1,2° C. dans les dernières décennies contre 0,7° en moyenne. Et cela semble se traduire par une intensification des épisodes pluvieux », constatait en 2016 l'Institut de recherche pour le développement (IRD). Ces épisodes ne sont pas plus fréquents que dans le passé, mais ils sont plus intenses, note Luc Descroix, directeur de recherche en hydrologie à l'IRD et spécialiste du Sahel. « Depuis 2005, on a constaté que les pluies tombent avec une intensité plus forte qu'avant sur le Sahel, et on pense que c'est lié au ré-

chauffement climatique. Comme ailleurs, celui-ci provoque la multiplication de ce que l'on appelle des "événements extrêmes". »

« Cette intensification du cycle hydrologique est conforme à la théorie de Clausius-Clapeyron, une atmosphère plus chaude contenant plus de vapeur d'eau et devenant plus explosive, affirmaient il y a deux ans plusieurs chercheurs français. Elle a été observée dans d'autres régions du monde, mais le Sahel semble être la région du continent africain où elle est la plus manifeste ». Les habitants de cette région sont ainsi victimes d'une double peine : « Ce nouveau climat a des conséquences particulièrement graves [...] en rendant les récoltes plus aléatoires du fait de périodes sèches plus sévères [...] et en augmentant la fréquence des inondations. »

Mais la multiplication des pluies extrêmes n'explique pas à elle seule les inondations de ces dernières années — du moins en ce qui concerne les crues des fleuves tels que le Niger ou le Nil. Luc Descroix avance un autre facteur, lié à l'épisode de sécheresse qui a fortement impacté la région dans les années 1970 et 1980 : « Pendant 25 à 30 ans, parfois plus, sur 4 à 5 millions de km², la pluviométrie a connu un déficit de 15 à 35 %. On peut considérer à présent que cet épisode sec est clos, car depuis 1995 (1999 à l'ouest du Sahel), la pluviométrie annuelle a retrouvé son niveau et son irrégularité interannuelle de la période 1900-1950, les décennies 1951-1970 devant être considérées comme humides », note Luc Descroix dans *Processus et enjeux d'eau en Afrique de l'Ouest soudano-sahélienne* (IRD Éditions, 2018). « Durant cette période, les sols se sont dégradés. On dit qu'ils se sont "encrouvés" ». À la sécheresse climatique a ainsi succédé une sécheresse édaphique (relative au sol). Lorsque les pluies sont revenues, à partir de 1994, et que l'on a retrouvé un niveau égal à celui des années 1940, les sols n'avaient plus la capacité d'absorber toute cette eau. Cela provoque le ruissellement qui aboutit à des crues importantes des cours d'eau. »

Selon Luc Descroix, l'accroissement du ruissellement est également lié à la mise à nu du sol par les cultivateurs. Pour lui, la forte croissance démographique observée au Niger depuis les années 1950 (on est passé de 3,2 millions de personnes en 1960 à 15,5 millions en 2010) a eu des im-

acts sur l'utilisation des sols. L'extension des cultures, la diminution des périodes de jachère ont engendré un fort encroûtement des surfaces. « Les temps de jachère permettant à la terre de reprendre ses propriétés initiales, et notamment celles relatives à l'infiltration des eaux pluviales, ne sont plus tenus lorsque la densité de population à nourrir dépasse 20 à 30 habitants au km². La région en compte localement plus de 100 aujourd'hui et la croissance démographique reste soutenue », notait l'IRD en 2016.

Réchauffement climatique, croissance démographique : la marge de manœuvre des décideurs politiques locaux semble étroite. Pour autant, plusieurs chercheurs pointent du doigt leur responsabilité — ou plutôt leur irresponsabilité. Prenons le cas de Niamey. Certes, la capitale nigérienne est, par sa situation topographique et en raison de l'ensablement du lit du fleuve Niger observé depuis quelques années (provoqué notamment par la désertification et le déboisement), particulièrement exposée aux risques d'inondation. Mais ces risques sont exacerbés par un développement urbain non maîtrisé et par l'absence d'infrastructures de drainage efficaces.

« À Niamey, les réseaux d'évacuation des eaux sont inadéquats, et parfois même inexistantes, et ce dans les quartiers pourtant connus pour être les plus vulnérables, constate Hamadou Issaka, chargé de recherche à l'Institut de recherche en sciences humaines (IRSH), à Niamey. En outre, les gens s'installent dans des zones inondables, et les autorités les laissent faire tout en connaissant les risques que cela comporte ». Ces mauvaises habitudes ont été prises durant la période de sécheresse, lorsque l'on croyait que jamais le fleuve ne retrouverait son niveau d'antan.

Le chercheur nigérien rejette cependant la notion d'« urbanisation anarchique ». Selon lui, « les zones inondables sont connues et cartographiées », mais les pouvoirs publics et les chefs traditionnels « ne font rien » quand des gens s'y installent. Dans une étude publiée en 2009, Hamadou Issaka rappelait que « les secteurs inondables sont les zones où l'accès à la parcelle est facile pour les démunis du fait que les terrains ne sont pas convoités par les riches ». Il citait notamment un chef de quartier de la capitale, qui expliquait ainsi

la situation : « L'inondation a lieu presque tous les sept ans dans ce quartier. Des maisons tombent parfois à la suite de ces inondations. Ce qui fait ça, c'est le fait que les gens sont fatigués de louer des maisons en ville. Si la personne vient même si on la prévient du fait que la zone est inondable, elle dit que ce n'est pas un problème, l'essentiel pour elle c'est de trouver un terrain pour construire un abri. »

Régulièrement, des personnes vivant en zone inondable sont déplacées par les pouvoirs publics. Mais comme le note un ancien ministre nigérien de l'intérieur ayant requis l'anonymat, « quand on déguerpit des gens, cela provoque de fortes tensions, car ils ne veulent pas être recasés ailleurs ». « Certains sont relégués, mais ils reviennent malgré le risque de tout perdre », constate Luc Descroix.

Des projets ont en outre été mis en œuvre par différents gouvernements — au Niger, au Sénégal, au Burkina notamment —, souvent avec l'appui financier et technique des bailleurs, qui ont fait de ce problème une de leurs priorités. « Des efforts assez accrus de préparation aux urgences et d'anticipation ont été entamés », indiquait récemment Julie Bélanger, directrice d'OCHA en Afrique centrale et de l'Ouest. Mais elle admettait également qu'il manquait de ressources et, « peut-être », d'une réelle volonté des gouvernements pour en faire une priorité absolue. Au Sénégal, une polémique est née après les dernières inondations. Plusieurs sinistrés ont rappelé les promesses du gouvernement : quid des canalisation annoncées durant la dernière campagne électorale par le président Macky Sall, quasi inexistantes aujourd'hui ? Quid de l'assainissement des zones inondables ? Quid des 766 milliards de francs CFA (plus de 1,16 milliard d'euros) attribués en 2012 au Programme décennal de lutte contre les inondations ?

Au Niger, les autorités ont annoncé la création d'un fonds de 372 milliards de francs CFA (plus de 567 millions d'euros) afin de reloger les sinistrés et leur fournir un appui alimentaire, mais aussi de réaliser des aménagements d'assainissements ainsi que des digues à Niamey et dans plusieurs autres villes du pays. « C'est une bonne chose, mais cela arrive un peu tard. Le problème n'est pas nouveau », regrette Ali, le sinistré du quartier de Lamordé. Cet enseignant rappelle que le jour où lui et ses voisins se débattaient face aux eaux du fleuve, le président nigérien Mahamadou Issoufou recevait en grande pompe les chefs d'État de la sous-région à l'occasion d'un énième sommet de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), avec sirènes hurlantes dans la ville et tapis rouges déroulés à l'entrée des hôtels de luxe qui ont poussé ces dernières années dans la capitale, et dont se glorifient les partisans d'Issoufou. « Avec l'argent qui a servi à construire ces hôtels ou le nouvel aéroport, combien de caniveaux on aurait pu construire ou nettoyer dans la ville, et combien de digues réellement solides auraient pu sortir de terre ? » s'interroge-t-il. La question vaut pour l'ensemble des pays du Sahel.

Par Rémi Carayol